

# Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA

Lausanne, le 6 mars 2001

---

La réunion est ouverte à 9h00.

## 1. Bienvenue

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux participants.

Le programme de travail est lourd, et beaucoup a déjà été entrepris dans le cadre des travaux préparatoires. La documentation nécessaire a été envoyée aux membres par courrier électronique plus d'une semaine avant la réunion, et c'est ce mode de distribution qui sera utilisé à l'avenir. Il conseille donc aux membres de se familiariser avec le fonctionnement du courrier électronique.

## 2. Appel nominal

LE PRESIDENT note que plusieurs suppléants sont présents à la réunion: M. Rodney Swigelaar représente M. Balfour et M. Crick représente Mme Vanstone, retenue par des obligations parlementaires. Le Général McCaffrey est également absent.

## 3. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 13 novembre 2000

LE PRESIDENT déclare que les membres qui ont des observations ou des propositions de changements à formuler quant au procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 13 novembre 2000 à Oslo doivent les transmettre avant la fin de la réunion. A défaut, le procès-verbal sera considéré comme approuvé dans sa version diffusée.

### DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 13 novembre 2000 est approuvé.

## 4. Observateurs

LE PRESIDENT constate la présence d'un certain nombre d'observateurs, qui sont les bienvenus. L'AMA a pour politique d'autoriser les observateurs à participer aux réunions. Ceux d'entre eux qui souhaitent que leur nom soit enregistré pour la postérité sont invités à le communiquer à un membre du secrétariat.

## 5. Avancement des travaux des Comités

LE PRESIDENT relève qu'un certain nombre de Comités se sont réunis depuis la tenue du Comité exécutif de l'AMA à Oslo, et demande aux présidents respectifs de présenter un résumé du travail accompli.

### – Comité Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare qu'il n'a pas été en mesure d'assister à la réunion du Comité Santé, médecine et recherche en raison d'un refroidissement soudain. Cette réunion s'est tenue la semaine précédente à Lausanne.

Il informe les membres des décisions prises par les membres du Comité (moins trois absents).

Des appels à candidatures ont été envoyés à des groupes de recherche dans le monde, et certains domaines prioritaires ont été dégagés. Le délai d'envoi des propositions est le 1<sup>er</sup> avril, après quoi les candidatures obtenues seront évaluées. Un petit groupe constitué au sein du Comité Santé, médecine et recherche a été mis en place pour examiner le matériel de première main. Ce groupe est composé du Professeur Freedman, expert en facteurs de croissance, du Professeur Saltin, expert en facteurs d'oxygénation et du Professeur Müller, expert en facteurs endogènes. Le Comité Santé, médecine et recherche a pris conscience du fait qu'il devra transmettre certains de ces projets à des experts externes pour examen, et se félicitera de toute proposition de la part de membres du Comité exécutif susceptibles de connaître dans leurs pays respectifs des experts désireux d'apporter leur aide.

Il a également été décidé qu'un petit comité ad hoc permanent serait utile au cours de toute la procédure d'évaluation; c'est pourquoi le Comité Santé, médecine et recherche sollicite les noms de spécialistes des domaines concernés qui pourraient être invités à participer à ce travail, sans doute le plus important de son mandat.

Le Comité Santé, médecine et recherche s'est également penché sur la question de l'utilisation de substances interdites à des fins thérapeutiques. En étudiant les requêtes, les responsables sont très sévères et n'accordent que rarement le droit d'utiliser ces substances, mais la question doit malgré tout être examinée.

Un groupe a été constitué, composé du Professeur Ljungqvist, des Docteurs Fitch et Wadler et du Professeur Müller, pour étudier la question et soumettre un mandat et une explication des procédures de travail requises pour traiter le problème.

En septembre doit avoir lieu un séminaire sur la thérapie génétique et l'amélioration des performances au Banbury Centre, Coldspring Harbour, à New York. Il s'agira d'un séminaire très important réunissant environ 35 personnes du monde du sport et de la thérapie génétique. La question de la thérapie génétique est très importante, et il est nécessaire d'être préparé à y répondre.

L'autre grand domaine de travail a trait à la liste AMA des substances interdites pour 2002, qui doit être coordonnée entre tous les Comités de l'AMA. Le Comité Santé, médecine et recherche a eu l'idée de désigner une dizaine de personnes pour commencer à examiner la question à la prochaine réunion de Stockholm. Il pourrait s'avérer nécessaire de se réunir un certain nombre de fois avant de pouvoir dresser la liste définitive. Le Comité exécutif pourrait-il accepter l'idée que 10 personnes compétentes se réunissent pour travailler sur la question?

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST présente des informations actualisées sur la situation des tests d'EPO. Dans l'état actuel des choses, le seul test reconnu est l'analyse combinée sang/urine. L'analyse d'urine repose sur la différence constatée entre l'EPO introduite artificiellement et l'EPO humaine. Malheureusement, on pense que l'industrie pharmaceutique sera suffisamment habile pour produire dans un avenir proche une forme d'EPO totalement identique.

Tous les laboratoires accrédités se réuniront ce mois-ci à Cologne lors de la rencontre annuelle des chefs de laboratoires pour discuter de ces questions.

La FIAA envisage d'utiliser aux Championnats du monde de la FIAA à Edmonton en août la même méthode de dépistage de l'EPO que celle utilisée à Sydney.

La question des compléments nutritionnels a également été discutée, et il a été fermement établi qu'un grand nombre de compléments nutritionnels fabriqués et distribués de par le monde contiennent des substances interdites (notamment des précurseurs de la nandrolone). De toute évidence, un certain nombre d'athlètes ayant eu des résultats de tests positifs avaient consommé ces compléments nutritionnels sans savoir nécessairement qu'ils contenaient des substances interdites, mais vu le principe de responsabilité stricte, il incombe aux athlètes d'être informés et d'assumer les conséquences de leurs actes.

La Commission des athlètes du CIO a publié un avertissement clair à l'intention des athlètes, et le Comité Santé, médecine et recherche publiera une autre mise en garde aux athlètes quant à l'utilisation de compléments nutritionnels.

S'agissant de la liste des substances interdites dans sa forme actuelle, la sous-commission Dopage et biochimie du sport du CIO a apporté une modification à la liste, qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001, et que le Comité Santé, médecine et recherche accepte sauf sur un point. Cette question sera discutée au point 8 de l'ordre du jour.

La prochaine réunion du Comité Santé, médecine et recherche se tiendra en mai à Stockholm.

M. VERBRUGGEN demande si le séminaire comporte la discussion de l'hémoglobine synthétique.

Quant au problème de la nandrolone, il comprend la signification de la notion de responsabilité stricte, mais ne souhaite pas au Professeur Ljungqvist de se retrouver à la place d'un président de FI régulièrement obligé de déclarer coupables, puis de sanctionner, des innocents.

Selon lui, il est trop facile de dire que l'AMA a publié une mise en garde claire. Une mise en garde ne suffit tout simplement pas et n'atteint pas les personnes concernées. Il n'a pas de solution, mais répète qu'un avertissement ne suffit pas. Il réagit avec passablement d'émotivité à cette question, car les fédérations y sont confrontées quotidiennement, et c'est une question douloureuse.

M. LARFAOUI déclare soutenir M. Verbruggen, mais tient à poser des questions sur le groupe qui a accordé aux athlètes des exemptions pour l'utilisation de certaines substances. Un groupe au sein de la FIAA est chargé d'étudier cette question, mais le nombre de demandes d'exemptions va croissant, tout comme le nombre d'asthmatiques, ce qui est assez préoccupant.

M. REEDIE indique avoir discuté informellement de cette question avec le Professeur Ljungqvist. Il a reçu une lettre de UK Athletics et de son président proposant une recherche sur les niveaux de production dans un échantillon qui indiqueraient si un athlète a triché par comparaison avec des niveaux présentant des traces microscopiques donnant à penser que l'athlète n'a peut-être pas triché. Les limites actuelles sont-elles les bonnes? Il propose que M. Ljungqvist envisage d'encourager ce type de recherche.

LE PRESIDENT considère qu'il est absolument essentiel que tout projet de recherche financé par l'AMA fasse l'objet d'un examen soigneux par des experts. L'AMA doit être crédible à 100%. Il espère que la possibilité de tirer profit des fonds de l'AMA sera examinée.

Il partage les inquiétudes exprimées quant à l'utilisation de substances interdites à des fins thérapeutiques, et estime que les statistiques venant de Sydney montrent un nombre étonnant d'asthmatiques ayant très courageusement accepté de participer aux compétitions. Ces chiffres devraient sérieusement préoccuper l'AMA, qui devrait se pencher sur le problème.

Quant à l'éthique médicale, le corps médical semble soutenir et encourager l'utilisation de ces substances interdites. Quelque chose doit être entrepris dans ce domaine.

Il tient à relever que si des déclarations doivent être publiées par les divers Comités, il faudrait qu'elles émanent de l'AMA et pas seulement des Comités en question.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST fait référence aux remarques faites à propos de la responsabilité stricte eu égard à la nandrolone et aux compléments nutritionnels. Des études convaincantes montrent que les athlètes en bonne santé n'ont pas besoin de compléments nutritionnels, mais les prennent parce que d'autres en font autant. Tout médicament ou complément nutritionnel doit être prescrit par un médecin, ce qui réduirait au minimum le risque de cas positifs. Certains athlètes consomment de longues listes de compléments sans en avoir médicalement besoin, sauf dans le cas d'athlètes très précis, dans des situations spécifiques et pour certains types de sports déterminés.

La prise d'une substance interdite, même à l'insu de l'athlète, entraîne automatiquement sa disqualification. Dans le contexte de la discussion sur la responsabilité stricte, il a plutôt à l'esprit la question d'imposer ou non des sanctions supplémentaires. C'est la raison pour laquelle les athlètes doivent être très prudents, parce que si leurs tests sont positifs lors d'une compétition, ils seront disqualifiés.

En réaction aux observations de M. Larfaoui sur l'utilisation thérapeutique, il convient de faire preuve d'une autorité rigoureuse. Tant que le groupe reste pleinement conscient de la nécessité d'exercer cette autorité, il n'existe aucun risque d'abus.

En réponse aux remarques de M. Reedie sur les taux de nandrolone, il existe des niveaux-limites en dessous desquels le résultat n'est pas considéré comme positif. Ces niveaux ont été contrôlés par des experts, et garantissent que si un athlète dépasse ce taux, il sera considéré comme ayant pris une substance interdite dans le but d'améliorer ses performances.

S'agissant du système de vérification par des experts, LE PROFESSEUR LJUNGQVIST précise au Président que le comité possède des connaissances individuelles et une réputation telles que toute contribution complémentaire serait la bienvenue.

Oui, le fonds est destiné à soutenir un projet, à condition que d'autres ressources soient également mises à disposition pour ce projet.

Les médicaments contre l'asthme peuvent aider dans les sports d'endurance, mais leur importance est largement surestimée. Une émission éducative a été diffusée dans son pays sur cette question, et il est révélateur que les demandes d'utilisation de médicaments anti-asthme ont toutes augmenté à Sydney, alors que dans son pays, elles ont diminué de 50%.

Les médicaments modernes contre l'asthme se fondent sur les bêta-2 agonistes, qui sont interdits parce que l'on pense que le salbutamol pourrait avoir un effet anabolisant.

En ce qui concerne l'implication des médecins, la FIMS a publié il y a quelques années des directives éthiques que les médecins du sport sont invités à suivre scrupuleusement, mais dans toute profession, il existe des personnes qui ne respectent pas les règles.

Il diffusera la déclaration envisagée relative aux compléments nutritionnels, afin qu'elle puisse être publiée par l'AMA.

M. CODERRE fait référence au rôle des gouvernements en liaison avec la question de l'étiquetage. Il estime que pour la réunion de l'AMA en Afrique du Sud, les gouvernements devraient travailler ensemble sur la question de l'étiquetage et inclure quelque chose sur l'étiquetage dans le plan stratégique. Des problèmes se poseront si l'AMA ne fait rien en la matière. Sans savoir au juste quel Comité devrait être compétent, il estime sincèrement que cette question est l'affaire de tous.

LE DR. VEREEN tient à ajouter que dans le mandat du Comité Ethique et éducation, il est proposé que le Comité fasse en quelque sorte office de conseil d'examen institutionnel pour l'AMA, afin de garantir que toutes les questions susceptibles d'avoir une portée éthique en rapport avec un projet de recherche émanant de cet organe soient couvertes. Cela garantirait que l'AMA soit pleinement informée des projets qu'elle finance en tout ou en partie.

LE PRESIDENT précise qu'il a compris que le Comité comporterait quelqu'un de cette nature.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST souligne que s'agissant de l'évaluation éthique de projets de recherche, dans le climat actuel, dès que la recherche a trait à l'être humain (ou même l'animal), le projet est normalement examiné par le comité d'éthique de l'université concernée, de sorte que l'AMA n'accepterait rien qui n'ait été examiné par le comité d'éthique local, mais il se pourrait que l'AMA souhaite qu'un examen plus approfondi soit effectué par le Dr. Vereen et son comité pour s'assurer absolument que tout projet financé par l'AMA a fait l'objet d'un examen convenable, y compris sur le plan éthique.

En ce qui concerne l'étiquetage, il est très important que les gouvernements s'occupent de cette question. Il a parlé au Ministre britannique des Sports il y a quelque temps lors des Championnats du monde de la FIAA à Séville, et le gouvernement britannique s'est saisi de la question.

Le problème des athlètes s'entraînant dans un environnement artificiel, c'est-à-dire des caissons à haute altitude, pour accroître leur consommation d'oxygène, a également été soulevé. Il s'agit d'une méthode autorisée, mais qui présente un rapport avec le problème de l'EPO. Il existe trois moyens d'accroître artificiellement le niveau d'hémoglobine dans le sang: en vivant à domicile dans un caisson d'altitude artificiel; en séjournant à l'hôtel en montagne ou en prenant de l'EPO. Les deux premières méthodes sont autorisées, et la troisième est interdite. Comment faut-il traiter cette question? Elle est placée sous le microscope du Comité Santé, médecine et recherche, et est examinée avec le plus grand soin.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare qu'il a été prié de rechercher pour son Comité des membres venant d'Asie et d'Afrique. Un des experts internationaux faisant autorité en matière de facteurs de croissance, le Professeur Irie, de Tokyo, est disposé à participer au Comité Santé, médecine et recherche. En ce qui concerne la proposition de M. Mbanya, l'endocrinologue camerounais, le Comité Santé, médecine et recherche a demandé en vain son CV et des documents complémentaires, de sorte que cette candidature est encore en suspens. Le Comité demande au Comité exécutif de statuer sur l'admission du Professeur Irie, et soumettra ultérieurement une proposition concernant le représentant africain.

## DECISIONS

1. Le rapport du Comité Santé, médecine et recherche est approuvé.
2. Les membres du Comité exécutif sont invités à proposer des experts de leurs pays susceptibles de participer à un comité ad hoc permanent tout au long de la procédure d'évaluation en groupe.
3. Un nouvel avertissement adressé aux athlètes quant à l'utilisation de compléments nutritionnels sera publié par l'AMA.
4. La demande d'accepter le Professeur Irie comme membre du Comité Santé, médecine et recherche est approuvée.
5. Le Comité exécutif autorise le Comité Santé, médecine et recherche à approuver l'admission de M. Mbanya si le contenu de son CV et des autres documents requis lui semble satisfaisant.

### – **Comité Légal**

M. HOWMAN déclare que le Comité Légal ne s'est pas réuni depuis les réunions d'Oslo, mais qu'il siégera les 21 et 22 mars pour discuter des questions découlant de la réunion du Comité exécutif ce jour et d'autres points susceptibles de se présenter, notamment la commission d'évaluation du siège permanent.

Le Comité Légal demande au Comité exécutif d'examiner trois questions et d'y réagir positivement: les conflits d'intérêts; le concours de rédaction de mémoires; et la composition du Comité Légal (Annexe 1).

Le Comité Légal a mis en exergue le problème lié à la liste des substances interdites, car il est préoccupé de voir que le CIO a introduit une liste susceptible de créer des difficultés juridiques si elle était adoptée par les Fédérations internationales, simplement parce qu'il n'a pas suivi son propre Code. Ce sujet sera discuté au point 8 de l'ordre du jour, mais il est très inquiet des incidences juridiques éventuelles, tant pour l'AMA que pour les politiques antidopage du CIO.

S'agissant du contrat pour l'appel d'offres concernant les contrôles hors compétition, M. HOWMAN propose que le Comité Légal soit impliqué dans la passation de ce marché le moment venu.

MME LINDEN est satisfaite de la proposition concernant les conflits d'intérêts.

En ce qui concerne la composition du Comité Légal, elle estime qu'il est très important qu'y participent au moins deux femmes, mais cela laisse malgré tout le problème de la désignation des membres. Elle propose qu'à compter de 2002, le principe de parité soit pris en compte pour éviter que les gens ne s'échauffent sur cette question. Toutes les parties doivent avoir le sentiment d'avoir été entendues dans le contexte des nominations aux Comités.

Elle n'est pas d'accord avec la proposition relative au membre venant d'Iran.

Elle souhaite que la recherche d'experts se fonde sur un principe d'égalité, ce qui implique qu'il y ait davantage de femmes au Comité.

LE DR. VEREEN déclare qu'un projet de Manuel d'éthique de l'AMA a été préparé, et que ce document inclut une section consacrée à la manière de régler les conflits d'intérêts.

M. CODERRE considère qu'en matière de responsabilité, d'application de sanctions, de douanes et de circulation de produits, le Comité Légal devrait examiner la manière dont l'AMA va fonctionner, ainsi que la manière d'établir un modus operandi entre les gouvernements, les Fédérations internationales, l'AMA et le CIO. La prochaine réunion devrait discuter de propositions spécifiques relatives à un mode de fonctionnement, puisque plusieurs pays sont en train de préparer des textes de lois sur ces questions; il estime que l'AMA devrait peut-être s'inspirer de la Convention européenne.

Le Comité Légal devrait également aborder la question de la responsabilité en matière de commerce électronique et d'autres qui aideraient énormément M. Walker à tout harmoniser.

Quant aux conflits d'intérêts, il estime que l'AMA devrait régler ces conflits eu égard aux personnes habilitées à voter pour le siège permanent de l'AMA, entre autres. Quelle doit être la définition d'un conflit d'intérêts? Il faut discuter de faisabilité et de logique, c'est pourquoi il demande une décision ou tout au moins une discussion sur les conflits d'intérêts. Il considère que tous les membres devraient pouvoir voter et étudier la qualité des offres parce qu'à défaut, très peu de gens pourront réellement prendre part au vote.

M. HOWMAN répond à M. Coderre. Son Comité a participé au Code, et assure la liaison avec le groupe de M. Walker.

En matière de conflits d'intérêts, son Comité estime qu'il est nécessaire de renforcer la spécificité de la Déclaration de Montréal afin que les gens puissent comprendre à quels moments ils ne peuvent ou ne doivent pas voter.

Le Comité a besoin d'avis sur la question de sa composition, et il partage l'avis de Mme Linden quant à la nécessité d'avoir une politique et une orientation générales.

LE DR. VEREEN déclare que s'il était jugé nécessaire d'avoir une discussion approfondie sur la question des conflits d'intérêts et sur la définition des personnes habilitées à voter, il pourrait donner aux membres des conseils spécifiques (déjà proposés dans le passé) s'ils le souhaitent. Un certain nombre de directives pourraient être présentées pour remettre certains conflits dans leur contexte; certains sont absolus, d'autres plutôt flous, mais une discussion pourrait avoir lieu pour aider à classer ces conflits et aboutir d'une certaine manière à une solution. Il serait heureux de les présenter immédiatement en vue d'une discussion, ou de les transmettre au Comité compétent.

LE PRESIDENT fait une proposition. Il n'est pas nécessaire de connaître immédiatement le nom des personnes habilitées à voter pour le nouveau siège. Cette question pourra être abordée à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA, pour laquelle Mme Linden, le Dr. Vereen et M. Howman pourraient éventuellement soumettre une recommandation basée sur le travail fourni, leurs inquiétudes et les problèmes juridiques.

A court terme, les Comités ont jusqu'ici été constitués de manière ad hoc, et il estime nécessaire d'étudier la structure des Comités et leur dotation en personnel. Les facteurs nécessaires sont une taille réduite, la proportionnalité et la compétence au sein de cette formule; ce mandat pourrait donc éventuellement être élargi, et une proposition pourrait être préparée pour la prochaine réunion.

La proposition concernant M. Jahangir Baglari d'Iran est-elle retirée?

M. HOWMAN estime qu'il vaudrait mieux attendre à ce propos.

LE PRESIDENT conclut que la proposition sera donc considérée comme retirée.

L'idée d'un concours de rédaction de mémoires est bonne, et constitue une bonne occasion de faire mieux connaître l'AMA.

M. WALKER juge qu'il pourrait être opportun de réfléchir à un titre pour ce concours. Il propose un sujet tel que *L'impact de la législation relative aux droits de l'Homme sur le dopage et sur la manière dont il se pratique.*

LE PRESIDENT demande si le Comité exécutif accepte le principe de ce concours, en laissant le soin au Comité Légal d'en proposer les paramètres.

## DECISIONS

1. Le rapport du Comité Légal est approuvé.
2. L'organisation du concours de rédaction de mémoires est autorisée. Le Comité Légal proposera les paramètres de ce concours.
3. La proposition relative à un membre venant d'Iran est retirée.
4. Une recommandation concernant les conflits d'intérêts sera faite à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA par Mme Linden, le Dr. Vereen et M. Howman, sur la base du travail fourni, de leurs préoccupations et des questions juridiques. La structure du Comité et sa dotation

en personnel devront également être examinées.

– **Comité Standards et harmonisation**

M. WALKER déclare que le procès-verbal de la réunion du Comité Standards et harmonisation est affiché sur le site Internet de l'AMA.

Lors de la réunion de réaccréditation des laboratoires organisée par la Commission médicale du CIO à Lausanne du 9 au 11 décembre, un représentant de l'AMA a fait office d'observateur indépendant pour le processus de réaccréditation. Le rapport de l'observateur indépendant donne largement matière à réflexion. Cette personne a été très utile, et le Comité Standards et harmonisation reviendra sur ces questions à sa prochaine réunion.

Toujours sur la question des laboratoires, le Comité Standards et harmonisation progresse en matière de fourniture d'ensembles standard de substances de référence, émanant de deux sources: la Direction européenne pour la qualité des médicaments, et l'Australian National Reference Laboratory, ce dernier particulièrement utile pour la fourniture de substances de référence pour les stéroïdes anabolisants et androgènes.

Le Comité Standards et harmonisation est en train de mettre au point un processus pour l'accréditation des laboratoires sous l'égide de l'AMA. Le Code antidopage du mouvement olympique stipule déjà que les laboratoires seront accrédités par l'AMA, et le Comité fera de son mieux pour donner à l'AMA les moyens d'appliquer cette décision.

Dans ce contexte, le Comité estime qu'un programme d'évaluation et de contrôle permanent de la qualité est nécessaire, avec recours à certains experts externes. Un programme aboutissant à cette possibilité existe sous la forme d'un projet du nom d'Aladdin 2002. Selon les premiers avis des experts en laboratoires du Comité Standards et harmonisation, c'est le genre de modèle qui pourrait servir de base à cette évaluation continue de la qualité. Ce programme est financé en partie par l'UE et est limité non pas aux laboratoires de l'UE, mais aux laboratoires en Europe. Selon lui, certains problèmes se posent pour trouver les fonds nécessaires pour exploiter le projet en Europe, mais un des souhaits du Comité Standards et harmonisation est que la portée du projet soit élargie afin d'inclure la participation de laboratoires non-européens, pour lesquels il n'existe actuellement aucun programme de financement. M. WALKER relève qu'il est tout à fait possible que suite à sa prochaine réunion, le Comité Standards et harmonisation fasse une proposition à l'AMA à ce sujet.

Le deuxième point important est le Code, qui sera discuté au point 9 de l'ordre du jour.

S'agissant des sanctions, le Comité n'a pas pu traiter de la question à sa réunion d'Oslo. Il ne pense pas que le Comité Standards et harmonisation fera des propositions sur l'harmonisation des sanctions en tant que telles, mais qu'il abordera davantage la manière de concilier et de reconnaître les diverses juridictions et autorités compétentes pour imposer des sanctions, et la manière de faire des propositions, par l'intermédiaire de l'AMA, pour que ces juridictions différentes soient reconnues et acceptées par les diverses parties impliquées.

En ce qui concerne la gestion des résultats des tests, le Comité a remis le travail sur le métier. Ce n'est pas une excuse pour temporiser, mais s'explique par le fait que le Comité a estimé que les directives en matière de gestion des résultats des tests étaient tellement propres aux Jeux olympiques de Sydney qu'elles ne pouvaient pas être appliquées telles quelles dans la plupart des autres situations. Avec l'aide de l'ASDA, l'AMA fera quelques propositions plus générales qui seront applicables dans davantage de cas. Il espère que ce document constituera un manuel indépendant contenant des protocoles de gestion des résultats de tests, et deviendra également, sous une forme ou sous une autre, partie intégrante du futur Code.

Parmi les prochaines activités du Comité Standards et harmonisation figure l'atelier de Cologne pour les laboratoires accrédités par le CIO, auquel M. WALKER et ses collègues présenteront leurs travaux sur la question de l'accréditation des laboratoires sous la houlette de l'AMA, et organiseront un dîner pour les directeurs des laboratoires et leurs adjoints.

La prochaine réunion du Comité Standards et harmonisation est prévue à Strasbourg le 30 mars.

Une autre réunion de responsables de laboratoires accrédités est fixée par le CIO le 23 avril à Monaco, mais il n'est pas établi que l'AMA y sera invitée.

Sur le plan de l'étiquetage des compléments nutritionnels, de bons progrès sont en cours, notamment au Conseil de l'Europe, qui a adopté l'an dernier une recommandation sur toutes sortes

de mesures visant à réduire le dopage. Un des paragraphes de cette recommandation traite de l'étiquetage. Les Etats membres et les parties à la convention sont déjà en train de transmettre leurs rapports sur les progrès réalisés au niveau national, et l'Autriche, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse ont déjà des projets de loi allant dans le sens correspondant.

En ce qui concerne les caissons hypoxiques, le Groupe de suivi de la Convention sur le dopage a adopté il y a quelques années une déclaration où il souligne les dangers de ces processus sur la santé.

S'agissant des membres et de la composition du Comité Standards et harmonisation, suite aux réunions d'Oslo, M. Balfour a aimablement fourni le nom d'un membre africain, le Dr. James Sekajugo, d'Ouganda. Le Comité continue à espérer trouver quelqu'un d'Amérique du Sud, de préférence une femme. Il convient de fixer une limite à la taille du Comité, mais il est également nécessaire que sa composition soit d'une certaine manière à la fois sélective et globale (ce qui signifie élargie aux bords, mais réduite au milieu). Il espère que si une limite était imposée, elle tiendrait compte des besoins du Comité Standards et harmonisation.

M. CODERRE déclare qu'il a déjà rencontré M. Verbruggen, et qu'ils pensaient tous les deux nécessaire de trouver un accord entre les Fédérations internationales et les gouvernements. Il faut jeter des ponts en termes de législation.

Sur les questions de l'étiquetage, du commerce électronique et de l'application de sanctions, un projet pilote est prévu (à ses propres frais) avec l'UCI et le gouvernement canadien. Il doit être mis en œuvre dans le six mois, de sorte que la réunion d'août du Conseil de fondation de l'AMA pourra être informée des premiers résultats.

A l'automne 2001, le gouvernement canadien adoptera une législation importante ayant spécifiquement trait à la lutte contre le dopage. Il dispose déjà d'une politique en la matière, mais s'apprête à la transformer en loi.

MME LINDEN déclare que la Finlande a participé avec les Pays-Bas à ce genre de projet de coopération pour aider les anciens Etats soviétiques à mettre en place des infrastructures et des politiques antidopage. Le Comité Standards et harmonisation pourrait peut-être réfléchir à des infrastructures antidopage pour les pays qui n'en ont pas.

M. SYVÄSALMI répond que c'est exactement la raison pour laquelle le Conseil de fondation de l'AMA a accepté l'accord de partenariat avec les pays de l'AIAD. L'AMA rencontrera les représentants de l'AIAD dans deux semaines pour discuter de la manière d'aborder le problème sur le plan pratique.

LE PRESIDENT demande à M. Walker de le conseiller s'il apparaît que le CIO n'apporte pas sa coopération.

Il serait utile que le Comité Standards et harmonisation puisse traiter du problème danois à sa prochaine réunion.

L'évaluation permanente de la qualité est très importante. C'est une chose que d'identifier le besoin, mais une autre que d'y proposer une solution. Néanmoins, si l'AMA veut avancer rapidement, elle va devoir trouver des solutions aux besoins identifiés.

#### DECISIONS

1. Le rapport du Comité Standards et harmonisation est approuvé.
2. Le Dr. James Sekajugo d'Ouganda est nommé membre du Comité Standards et harmonisation. Le but est de trouver un autre membre, de préférence une femme, venant d'Amérique du Sud.

#### – **Comité Ethique et éducation**

LE DR. VEREEN remercie toutes les personnes ayant aidé le Comité, qui a été très actif.

Il souhaite discuter en réunion de cinq domaines, le premier étant la mise au point d'un Code d'éthique de l'AMA. Le Comité s'est attaqué à l'élaboration d'un projet et a commencé à compiler et à mettre en œuvre des codes d'éthique pour un ensemble important de groupes identifiés. Ce Code d'éthique s'adresse aux athlètes, aux responsables des contrôles antidopage, à l'ensemble de l'AMA,

aux entraîneurs, aux médecins du sport et aux chercheurs du sport, et comporte même une section spéciale sur les conflits d'intérêts et la manière de trancher certains problèmes connexes situés dans une zone grise. Un projet de Code d'éthique sera distribué vers la fin de la réunion pour que les membres y réagissent, afin que ce Code d'éthique puisse être adopté par la prochaine session plénière du Conseil de fondation de l'AMA en juillet.

Les prochaines étapes consisteront pour l'AMA à prendre contact avec les FI et les associations d'entraîneurs afin d'organiser une sorte de mise à l'essai pilote du Code et d'élaborer quelques documents pédagogiques en matière d'éthique qui l'accompagneront, afin qu'il puisse être pleinement intégré et appliqué par tous ses destinataires.

Dans le deuxième domaine, la recherche et le travail de fond, le Comité est en train de mettre au point une série de documents de recherche destinés à étudier sur le plan éthique le code antidopage actuel et les protocoles actuels d'analyses sanguines. En outre, le Comité Ethique et éducation abordera les défis éthiques actuellement rencontrés par les contrôles antidopage et l'exécution des sanctions. Dans un document, le Comité indiquera clairement la nature des questions éthiques sous-tendant les interdictions du dopage et mettra en lumière les choix éthiques que l'AMA pourrait être amenée à faire au cours du prochain mandat.

Le Comité Ethique et éducation estime qu'il est nécessaire de prendre l'initiative.

Les problèmes éthiques posés par la liste des substances interdites font partie de ce qui pourra être présenté à la prochaine réunion du Conseil de fondation de l'AMA, et le Comité fournira une série de recommandations pour éclaircir davantage cet aspect de ses travaux.

Ce processus inclut un examen des ouvrages parus dans le monde entier. Les activités et les documents existant en dehors de l'AMA sont nombreux, et le Comité Ethique et éducation s'est engagé à produire un document qui, comme déjà dit, puisse être utile à l'AMA.

Plus précisément, le Comité établira une bibliographie annotée, une analyse des ouvrages parus, une analyse du Code antidopage, des commentaires à la liste et tous les autres documents de discussion éventuels au fur et à mesure des dialogues entre le Comité Ethique et éducation et les autres Comités, ou en fonction des requêtes du Comité exécutif ou de l'ensemble du Conseil de fondation.

Le troisième projet concerne le contenu éducatif des journaux d'entraînement du passeport de l'athlète, pour lequel il souhaite donner la parole à M. Koss pour des informations plus à jour.

M. KOSS remercie le gouvernement canadien d'avoir financé le projet pilote au Canada, et l'ASDA de contribuer au projet pilote de Sydney.

Il présente le rapport sur l'étude canadienne (Annexe 2) qui a été préparé par le Dr. Angela Schneider et le Dr. Robert Butcher.

En ce qui concerne le modèle australien, 1.600 athlètes ont été contactés pour l'enquête, et 400 ont répondu. Environ 85% des athlètes ayant répondu considèrent que le passeport de l'athlète est une bonne idée. La principale inquiétude tient à ce que les athlètes australiens pensaient qu'ils étaient contrôlés plus souvent que les athlètes d'autres pays.

Il se tient à disposition pour envoyer par courrier électronique les résultats de cette étude à ceux qui sont intéressés.

M. KOSS procède ensuite à la présentation à l'écran du système de contrôle actuel, puis propose un modèle impliquant un passeport international (Annexe 3) qui donnerait à l'AMA l'occasion de tout savoir sur les moindres contrôles effectués dans le monde entier, tout en lui assurant un contact direct avec les athlètes, ce qui est un des aspects les plus importants du travail de l'AMA.

MME LINDEN remercie M. Koss de son exposé, relatif à l'une des meilleures idées qu'elle ait entendues, surtout depuis le scandale du mois précédent en Finlande. Les athlètes ne pourront plus prétendre ne pas avoir su qu'une substance était interdite. Le problème du scandale finlandais, c'est que la substance en question n'avait pas été interdite sur la liste de l'agence antidopage finlandaise, qui n'avait pas été mise à jour. Le passeport pourra permettre d'éviter ce genre de situations.

De nouveaux passeports (n'impliquant pas nécessairement des contrôles) devraient être créés pour les jeunes athlètes et leurs entraîneurs, afin que l'éducation et l'information commencent très tôt.

Ce système de passeport sera prochainement exigé en Finlande par toutes les fédérations sportives du pays.

M. CRICK déclare que l'Australie a participé à une étude pilote du système du passeport, et l'a pleinement soutenu. Il tient cependant à appeler à la prudence. L'idée est excellente, mais du point de vue du Comité exécutif, il voudrait s'assurer que les résultats des systèmes pilotes canadien et australien ont été évalués. Il est nécessaire de garantir que l'AMA a tiré les leçons des études pilotes et qu'elle a une proposition réaliste et susceptible de fonctionner.

A voir toutes les flèches de la présentation, LE PRESIDENT fait remarquer que l'on parle là d'un projet gigantesque qui, en pleine maturité, coûterait des dizaines de millions de dollars.

Il estime également qu'avant de se lancer dans un processus d'appel d'offres, l'AMA devra savoir exactement ce qu'elle souhaite faire, afin de pouvoir organiser un appel d'offres réaliste.

Pourquoi donc l'AMA est-elle l'agence à qui il incomberait de notifier aux athlètes un résultat de test positif? Il souhaite que la raison pour laquelle ce mécanisme particulier a été retenue fasse l'objet de plus amples réflexions.

LE DR. VEREEN compare les contrôles et les résultats des tests à l'éducation. Les contrôles se déroulent dans un contexte, et tout ce projet tourne autour de l'idée que l'AMA veut lutter contre le dopage. Or, les contrôles et l'obtention des résultats de tests n'y contribuent guère à certains égards, et le contexte général de cette situation, c'est l'éducation. L'AMA est impliquée non seulement dans les contrôles, mais aussi dans le recours à l'éducation en vue de prévenir le dopage.

LE PRESIDENT déclare qu'il a du mal à accepter que l'AMA frappe à la porte des athlètes pour leur dire qu'ils sont coupables de dopage. Pourquoi ce rôle devrait-il être dévolu à l'AMA?

M. KOSS répond que l'AMA ne traiterait pas directement avec les athlètes en cas de résultat positif et présente ses excuses si les nombreuses flèches de son diagramme ont été source de confusion.

Il remercie Mme Linden de ses observations et suggestions.

En réaction aux remarques de M. Crick, il s'efforcera de montrer que les études australiennes ont été prises en considération. Si M. Crick ou toute autre personne autour de la table pense à des problèmes sur lesquels il faudrait se pencher, il serait reconnaissant de les connaître.

Il tient à confirmer qu'aucun appel d'offres ne sera lancé sans une stratégie convenable ni sans l'approbation de l'AMA.

M. CODERRE déclare que des questions doivent être abordées quant au cadre et au rôle de l'AMA, notamment en matière de finances, d'application et de rôle de l'AMA dans le respect de l'application de son Code.

Il estime que le passeport deviendra sans le moindre doute un instrument faisant évoluer la lutte contre le dopage dans le sens du contrôle et de l'éducation, mais il considère que l'AMA se doit de définir son rôle en tant qu'agence. Si l'AMA ne contrôlait pas le passeport, il aurait un problème. Les FI et les gouvernements ont certainement un rôle à jouer, mais selon lui, l'AMA ne peut pas tout payer, et si l'on ne réussit pas à définir toutes les flèches de l'exposé, cela en dirait long sur l'AMA en tant qu'agence et sur son désir d'obtenir des résultats. S'il est vrai que le problème financier se posera toujours, certains problèmes politiques pourraient se poser également.

Il pense qu'avant de prendre la moindre décision, il serait judicieux d'attendre la définition du Code et le rôle de l'agence.

Il n'est pas certain que l'AMA n'ait pas de rôle à jouer dans la discussion des résultats et dans les relations avec les athlètes présentant des résultats positifs. Cette question mérite d'être débattue.

L'AMA devrait-elle se contenter de promouvoir le programme des Observateurs indépendants, ou devrait-elle mettre à profit ses compétences et son savoir-faire pour faire une différence et être efficace?

Quel devrait être le rôle du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA envers le CIO et les FI? Cette question relève de la haute politique. Le Code et son application doivent être discutés.

MME LINDEN estime qu'en ce qui concerne le passeport, il incombe aux gouvernements et aux Fédérations nationales ainsi qu'aux Comités olympiques de mettre en place un système national qui fonctionne. Les gouvernements doivent financer leurs propres fédérations sportives et leur travail contre le dopage. L'AMA doit faire des recommandations, après quoi les gouvernements doivent

veiller à débloquer les fonds. Le passeport exige la coopération entre les gouvernements et les fédérations sportives, et est un excellent exemple de ce qui pourrait être fait grâce à l'AMA.

M. LARFAOUI affirme ne pas être opposé à l'idée du passeport, mais partage l'avis des précédents orateurs à propos de la responsabilité. L'athlète profiterait-il du passeport? Qui s'en chargerait? Il considère lui aussi que cela devrait être du ressort des gouvernements, des Fédérations nationales et des Comités Nationaux Olympiques.

M. MAYORAL signale que le rôle respectif des CNO, des FI et de toutes les autres instances impliquées doit être dégagé avant que la moindre décision ne soit prise en la matière.

LE DR. VEREEN conclut la discussion sur le passeport en disant que les Etats-Unis ont déjà contacté le Comité Ethique et éducation pour obtenir son aide dans la mise au point d'un passeport spécifiquement destiné aux athlètes des Etats-Unis, avec l'intention d'en assumer eux-mêmes le coût. Il se peut que les choses finissent par évoluer dans le sens esquissé par les précédents orateurs et de manière à dissiper certaines de leurs inquiétudes.

Un projet pédagogique sur Internet est en cours d'élaboration avec le concours du Conseil de l'Europe. Une réunion d'un sous-comité aura lieu début avril pour discuter du contenu qui serait disponible pour les athlètes sur Internet.

Pour les Jeux olympiques de Salt Lake City, un forum éducatif des médias a été proposé à la dernière réunion du Conseil de fondation. Les choses ont progressé au point qu'il existe un ordre du jour provisoire pour un forum éducatif international des médias à Salt Lake City en septembre 2001, où les questions de dopage seront abordées dans le but d'éduquer la presse, et son Comité a déjà travaillé sur ce point avec le SLOC (qui apporte également des ressources pour ce forum). Un projet de budget a été examiné et une version actualisée sera fournie dès que les dispositions concrètes auront été prises.

Le Comité a été complété par l'adjonction d'un représentant de l'Afrique (Ismail Jakoet d'Afrique du Sud). Le Comité compte moins de 15 membres et présente un bon équilibre entre hommes et femmes et entre les régions du monde.

LE PRESIDENT fait référence aux directives pour les médecins du sport. Il souligne que l'accent ne doit pas porter uniquement aux seuls médecins du sport.

Il rappelle à tous que les Comités de l'AMA n'ont pas une existence distincte.

#### DECISIONS

1. Le rapport du Comité Ethique et éducation est approuvé.
2. Le projet de Code d'éthique sera distribué aux membres pour qu'ils soumettent leurs observations et leurs recommandations avant la prochaine réunion de juillet du Conseil de fondation de l'AMA.

#### – **Comité Finance et administration**

M. REEDIE suggère de traiter des parties finances/budget/comptes du rapport sous le point 13 de l'ordre du jour, puis aborde les autres domaines couverts par le Comité Finance et administration qui ont été consignés dans le procès-verbal de la réunion du Comité du 30 janvier 2001 (Annexe 4).

En ce qui concerne le travail des Comités, MME LINDEN suggère que les Comités essayent de recourir autant que possible aux techniques modernes pour réduire le coût élevé des réunions.

M. CRICK félicite le Comité Finance et administration pour le travail qu'il a accompli. Plus tôt l'ensemble des systèmes pourra être mis en place, mieux ce sera.

Il a été très utile que le Comité ait préparé le procès-verbal à l'avance.

M. MAYORAL pose une question sur la contribution des gouvernements à l'AMA.

LE PRESIDENT répond que ce sujet sera traité au point 14 de l'ordre du jour.

La taille des Comités sera étudiée par Mme Linden, le Dr. Vereen et M. Howman dans le petit comité ad hoc déjà mentionné.

Le statut fiscal de l'AMA représente une grande percée pour l'AMA, qui se félicite de la souplesse du gouvernement suisse.

Pour revenir à la suggestion de M. Crick, les présidents des Comités devraient planifier leurs réunions de manière à ce que leurs procès-verbaux ou leurs rapports soient disponibles au moment des réunions du Comité exécutif ou du Conseil de fondation.

Mme Linden a raison de dire que tous les efforts doivent être faits pour réduire autant que possible les coûts des travaux, et il demande aux membres de ne pas l'oublier.

Quant à la question de la fonction d'observateur indépendant pour tous les championnats du monde, il est nécessaire de savoir combien de championnats auront lieu chaque année et ce que coûterait la mise à disposition d'une équipe d'observateurs indépendants. Il recommande que la question soit suspendue jusqu'à ce que l'AMA ait une idée du modèle financier qui s'appliquerait.

M. REEDIE est ravi d'apprendre qu'un groupe ad hoc étudie la taille des Comités, et convient que les coûts liés aux réunions des Comités doivent être réduits autant que faire se peut.

Il suppose que ceux qui ont été invités à participer aux Comités continueront à y siéger jusqu'à ce que la nouvelle structure soit en place.

En ce qui concerne la fonction des observateurs indépendants pour tous les championnats du monde, il partage l'avis du Président selon lequel à chaque fois qu'il existe un service nouveau, quelqu'un vient le solliciter, et que la demande va s'accroître, et avec elle, les coûts aussi.

Il remercie M. Crick pour sa remarque sur les contrôles en compétition et hors compétition. Il est accepté que les gouvernements auront une obligation envers les sports non-olympiques, mais dans l'intervalle, l'AMA couvrira les sports olympiques quand on le lui demandera, et les sports non-olympiques si on le lui demande, mais à des modalités lui permettant de rentrer dans ses fonds.

M. LARFAOUI demande quel serait le rôle des observateurs indépendants aux championnats du monde. Pourquoi y aurait-il six observateurs indépendants?

M. REEDIE déclare que si une FI réalise ses propres contrôles en compétition lors de ses championnats du monde et est satisfaite de la manière dont ces contrôles se déroulent, tout va bien, mais que si elle souhaite qu'un observateur indépendant explique au reste du monde que les procédures suivies étaient correctes, c'est pour cela qu'on aurait recours aux services d'un observateur indépendant. Il est vrai que relativement peu de personnes seraient requises, contrairement au grand nombre d'observateurs pour les Jeux olympiques.

M. SYVÄSALMI ajoute à propos du nombre qu'il devrait y avoir entre deux et quinze observateurs indépendants, dont le rôle continuerait à être d'observer et de faire rapport, ce qui augmenterait ainsi la confiance des athlètes et du public.

M. WALKER félicite M. Reddie et ses collègues et suggère qu'ils envisagent également les autres manifestations regroupant plusieurs disciplines sportives.

M. KOSS présente une proposition de M. Ctvrtlik concernant le remboursement des frais de voyage et du manque à gagner des membres devant assister aux réunions de l'AMA.

LE PRESIDENT répond que cela sera abordé au point 17 de l'ordre du jour.

M. CRICK signale que le programme des Observateurs indépendants à Sydney a vu le jour du fait que le public avait ressenti l'existence de problèmes, et que la décision de réagir à ce sentiment en donnant leur rôle aux observateurs indépendants avait donné d'excellents résultats. Cela n'incite pas forcément à supposer automatiquement que l'AMA a un rôle d'observateur indépendant à jouer lors de toutes les manifestations sportives sans exception. Si aucun problème ne se pose, et si la fédération ou le comité d'organisation compétent sont sûrs de leur travail, alors peut-être n'y a-t-il pas de valeur ajoutée à ce que l'AMA vienne y tenir le rôle d'observateur indépendant. Il considère qu'il s'agirait surtout de réagir au coup par coup, et non pas de manière systématique.

M. REEDIE répond à M. Walker que l'existence de jeux régionaux a été reconnue et que ces organisations sont en réalité plus susceptibles que les FI individuelles de faire des demandes.

Il précise à M. Koss qu'aucune question spécifique d'indemnité n'a été prise en compte.

## DECISION

Le rapport du Comité Finance et administration est approuvé.

### **6. Décision quant à l'appel d'offres pour les contrôles hors compétition**

LE PRESIDENT déclare que le mandat de DFSC a été prorogé jusqu'à la fin de mars 2001, et fait référence au document figurant dans le dossier et relatif au fournisseur de services hors compétitions (Annexe 5).

M. SYVÄSALMI précise que les contrôles inopinés hors compétitions doivent être un des domaines de priorité abordés par l'AMA.

Il s'est rendu dans les FI avec les membres de DFSC au printemps dernier. Il relève que sur 28 FI d'été, 17 ont dû adopter de nouvelles règles pour les contrôles hors compétition, et l'AMA a assuré la liaison avec chacune de ces fédérations. DFSC a apporté une grande assistance en la matière.

Il est heureux de relever que les FI sont des partenaires dans ce projet; d'ailleurs, leurs réactions ont été prises en considération pour la rédaction du document d'appel d'offres. Un des points essentiels est la nécessité d'une coordination mondiale, et à cette fin, une approche globale est fondamentale.

De ce fait, il estime que l'AMA a réussi à faciliter l'élaboration de politiques nationales antidopage, ce qui est d'une grande importance.

Toute cette question a été traitée par le Comité Légal et le Comité Finance et administration.

Le document susmentionné présente en détails les étapes à suivre désormais et les décisions demandées.

Pour le procès-verbal, M. HOWMAN déclare que le groupe juridique a élaboré le document d'appel d'offres révisé suite à la décision du Conseil de fondation de lui demander d'adopter le modèle irlandais, ce qui a été fait avec la direction pour s'assurer que le document d'appel d'offres était correct. L'offre reçue correspondait au document, de sorte qu'il n'a aucun mal à dire que le soumissionnaire respecte les conditions de l'appel d'offres, bien qu'il existe quelques points exigeant encore d'être négociés.

LE PRESIDENT signale que le programme de contrôles hors compétition est l'une des activités principales que l'AMA va assumer. Il souhaite que les membres aboutissent à une décision, mais tient à ce qu'ils soient sûrs de prendre la bonne décision; si des questions se posent quant au document d'appel d'offres, à la réponse ou à son contenu, le moment est venu de les soulever.

M. CRICK déclare l'existence d'un conflit d'intérêts, puisqu'une organisation du gouvernement australien est impliquée comme partenaire dans l'offre.

Le document d'appel d'offres demandait certes des devis selon les trois principales catégories. Existait-il une subdivision suffisante de ces coûts pour prendre une décision éclairée?

Le document d'appel d'offres fait référence à la fourniture d'un soutien pour l'élaboration de politiques générales. Il considère pour sa part que le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA doivent déterminer la politique générale, et demande s'ils seraient ravis de recevoir ce genre de conseils, ou ce que ces conseils pourraient coûter en sus des conseils de politique générale très avisés qui émanent des Comités eux-mêmes.

M. LARFAOUI répond que trois instances sont impliquées: ASDA, le CNO norvégien et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Il n'a pas compris ce qui était recherché.

Le Comité Santé, médecine et recherche est partiellement responsable des contrôles hors compétition. A la lecture du procès-verbal de la réunion d'Oslo, il constate que l'organe chargé d'effectuer ce travail doit être totalement indépendant et protégé de tout conflit d'intérêts potentiel.

Comment le nombre de contrôles prévu (8.000) a-t-il été retenu?

Il propose que l'AMA prolonge le contrat avec DFSC jusqu'au 30 juin 2001, afin que l'AMA puisse consulter les FI (qui sont les partenaires de l'AMA) lors de la réunion du Conseil de l'ASOIF le 19 mars. L'Assemblée générale de l'ASOIF est prévue pour le 17 mai. Rien n'empêche l'AMA de prolonger le contrat actuel, et l'AMA serait alors en mesure de recueillir l'avis des FI.

M. CODERRE relève que le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, bien que partiellement financé par le gouvernement canadien, est totalement indépendant dans son fonctionnement. Néanmoins, les perceptions sont parfois prises pour la réalité, c'est pourquoi il ne prendra pas part à cette décision, pour les mêmes raisons que celles avancées par M. Crick.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST répond à M. Larfaoui. Non, son Comité n'a pas été impliqué dans la procédure. Il a manifesté quelques inquiétudes concernant la procédure d'appel d'offres. Il est malheureux que l'AMA n'ait reçu qu'une offre, mais des modifications importantes avaient été apportées au modèle de base pour les appels d'offres, d'où l'offre unique. Il ignore pourquoi l'exigence des frais pour la gestion des résultats des tests a été introduite, et se demande pourquoi a été introduit un critère dont la portée est telle que l'appel d'offres est en mesure d'aider à établir des programmes antidopage nationaux. Enfin, il a été surpris de lire que la préférence devrait être donnée aux soumissionnaires agissant pour le compte ou au nom d'organisations à but non lucratif. Il s'agit là d'une restriction selon lui très importante.

Pourquoi le marché n'est-il pas ouvert à toutes les candidatures? C'est une question dérangeante, mais qui doit être posée, parce que si l'on regarde les coûts, on peut s'inquiéter encore davantage, car les coûts d'une organisation à but non lucratif semblent plus élevés que ceux de n'importe quelle autre entreprise.

Il soutient la position de M. Larfaoui et estime que la question doit être examinée de plus près. Le coût de US\$ 527 par échantillon n'est pas correct: il est en fait de US\$ 750. Pour leurs fédérations, M. Larfaoui et lui-même payent US\$ 500 par échantillon pour la collecte et l'analyse. Pourquoi une organisation à but non lucratif coûte-t-elle tellement plus cher?

Avec 10 ans d'expérience dans ce domaine avec une organisation commerciale travaillant de manière totalement indépendante, il a le sentiment désagréable que les personnes autour de la table ont besoin de clarifier un conflit d'intérêts.

Il préférerait qu'un nouvel appel d'offres ait lieu, ce qui entraînerait automatiquement la prolongation du contrat actuel.

M. SYVÄSALMI précise qu'il refuse l'idée que la procédure n'a pas été ouverte. L'appel d'offres a été ouvert, et les délais ont été respectés.

Il a essayé de dire que ce n'était pas un processus exigeant simplement la collecte et l'analyse des échantillons. La FIAA et la FINA réalisent des tests depuis 10 ans, mais un certain nombre de FI n'ont aucune règle en vigueur à cet égard.

La procédure a été ouverte, et elle a été examinée par le Comité Finance et administration ainsi que par le Comité Légal. Les contraintes de la norme ISO PAS ont exclu un certain nombre de soumissionnaires.

Il incombe au Comité exécutif de décider si le contrat actuel avec DFSC doit être prolongé ou non.

M. HOWMAN confirme que l'appel d'offres a été correct, ouvert et respectueux des règles juridiques. Sur le plan juridique, l'appel d'offres n'était pas fermé.

Les modifications apportées au modèle irlandais ont été minimales et dues à des questions découlant de la capacité de l'AMA à s'occuper de la gestion des résultats et à s'assurer que le prestataire de services serait capable de fournir à l'AMA un service que celle-ci ne pourrait pas assumer au bureau.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST accepte les propos de M. Howman, mais considère que les changements minimaux étaient en réalité considérables, et ont empêché les opérateurs sur le terrain de pouvoir soumettre une offre.

Pourquoi seuls des organismes à but non lucratif ont-ils été autorisés à postuler?

LE PRESIDENT estime que les changements n'ont pas été considérables, que l'appel d'offres a été ouvert, et que personne n'en a été exclu. Comment le Professeur Ljungqvist parvient-il à la conclusion inverse?

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST réplique qu'il parvient à sa conclusion du fait que certaines organisations ne satisfaisaient pas aux exigences nouvelles introduites dans l'appel d'offres envoyé.

M. SYVÄSALMI précise que le libellé exact du document, *préférence aux organisations à but non lucratif*, n'exclut pas les organisations à but lucratif, ce qui est la raison pour laquelle le Comité Légal a pu l'accepter.

Il pense que toute la procédure a réussi à faciliter les discussions sur les politiques nationales antidopage, ce qui est important.

M. REEDIE considère que malgré une véritable divergence de vues sur un document d'appel d'offres, les membres devraient essayer de replacer les choses dans leur contexte: le succès de l'AMA l'an dernier a été celui du programme des contrôles hors compétition, et il estime que tout le monde mérite sa part de félicitations. Il pense que les Fédérations internationales devraient être heureuses de savoir qu'un programme permanent de contrôles hors compétition va être organisé, et convenablement, et que leurs athlètes pourront avoir confiance dans le système. De même, s'il était possible de dire aux FI que les responsables de ces contrôles seront ceux qui s'en étaient très bien sortis pendant l'année des Jeux de Sydney, les FI devraient a priori se sentir à l'aise, même s'il reconnaît qu'à la prochaine réunion du Conseil de l'ASOIF, il sera utile de pouvoir se prévaloir de cette déclaration.

Il est absolument crucial pour l'avenir de l'AMA que les membres décident de réaliser le programme et s'y attellent aussi rapidement que possible.

Il n'est pas ravi des honoraires ronds payés à DFSC l'année précédente, mais les a acceptés parce qu'il était important de lancer le programme. Lui aussi aimerait s'asseoir pour négocier avec DFSC et demander pourquoi, en tant qu'organisation à but non lucratif, elle a des coûts supérieurs de 50% à ceux d'une entreprise commerciale, mais c'est là un processus de négociation, et il considère que la passation du marché doit être approuvée sous réserve de négociations constantes visant à réduire le prix. Apparemment, il y a un certain nombre de questions que le consortium aimerait aborder et un certain nombre de problèmes que l'AMA pourrait gérer elle-même. Par exemple, si la question de l'élaboration de programmes nationaux pour des gouvernements nationaux se posait, ce serait à l'AMA de s'en occuper plutôt qu'au consortium.

Dans l'ensemble, il vaut mieux que l'AMA sélectionne des personnes en qui les FI et les athlètes ont confiance, mais le prix doit être négocié à la baisse.

M. VERBRUGGEN souligne qu'il pourrait s'avérer assez difficile de négocier le prix à la baisse si DFSC sait qu'il n'existe qu'une seule offre.

M. WALKER convient que les contrôles hors compétition constituent l'un des domaines essentiels du travail de l'AMA. Jusqu'ici, ils ont réussi et c'est sur ce succès qu'il faut poursuivre. Il est frappé par le vaste éventail de tâches que DFSC a assumées.

Selon ses propres calculs, le coût moyen serait de US\$ 815 par test, ce qui est encore plus élevé que le chiffre cité par le Professeur Ljungqvist.

Une certaine confusion règne quant au document d'appel d'offres, parce que DFSC a déclaré vouloir conserver IDTM pour fournir au consortium des services exclusifs de collecte d'échantillons. Il estime que l'on est en présence d'un consortium à but non lucratif utilisant une organisation commerciale, ce qui entraîne probablement des coûts supplémentaires.

Il partage dans les grandes lignes l'avis de ceux qui ont dit qu'il était vital que le programme de contrôles hors compétition de l'AMA continue. Il considère que ce programme devrait largement se concentrer sur les FI.

Le Comité Finance et administration a déjà élaboré quelques idées sur le partage des coûts, parce qu'il considère que les implications du programme de 8.000 contrôles répartis sur deux ans sont suffisamment importantes pour qu'il soit nécessaire de voir exactement ce que doit faire le programme de l'AMA, et le coût doit être en rapport avec ces contraintes.

Quant à la procédure, il n'est pas en mesure de faire des propositions, mais si la suggestion de M. Reddie est reprise, il y aura certainement un retard supplémentaire avant de pouvoir signer le contrat. Il ignore si ce retard rapprocherait de la date mentionnée par M. Larfaoui, mais il lui semble que certains points d'interrogation demeurent, qu'il incombe à l'AMA d'essayer de résoudre, bien que les explications de M. Syväsalmi aient été très claires.

LE PRESIDENT dit qu'il est manifeste que le volet coût de l'appel d'offres doit être négocié.

Le dilemme tient à ce qu'il est essentiel pour l'AMA d'agir en coordination avec les FI et avec leur coopération; c'est pourquoi il ne veut pas que l'AMA impose un programme aux FI contre leur gré. Voilà ce que disent les FI, même s'il n'aime pas l'idée d'un veto. Les membres peuvent-ils réfléchir à la question avant de décider? S'ils estiment que l'affaire les dérange au point qu'ils ne peuvent pas s'en accommoder, il propose alors de remettre la décision au 30 juin avec prolongation du contrat en cours. D'un autre côté, s'ils pensent que les choses ne sont pas si terribles, une décision pourrait être prise suite à la réunion de l'ASOIF. Néanmoins, il considère qu'il serait essentiel pour la crédibilité de l'AMA et de ce qu'elle tente d'accomplir que l'élan déclenché l'an dernier se poursuive. Si le public voyait l'AMA hésiter ou donner à penser que le travail de l'année passée était désormais inacceptable pour le principal groupe de clients (les FI), l'AMA aurait largement scié la branche sur laquelle elle est assise.

Il n'insistera pas sur cette question. Cependant, une contradiction interne existe: l'AMA accepte volontiers de prolonger le contrat au groupe ayant soumis l'offre, au motif que ce groupe fait un excellent travail, à ceci près qu'elle ne peut pas accepter que ce même groupe continue son travail.

LE PRINCE DE MERODE estime que le prix est trop élevé et doit être abaissé.

Il considère également que la procédure aurait dû impliquer un appel d'offres plutôt que la prorogation d'un contrat existant au motif que le temps manquait pour faire autre chose.

Tous les problèmes doivent être résolus par l'AMA dans son ensemble. Si les FI se plaignent, elles doivent être en mesure de dire pour quelles raisons elles ne sont pas satisfaites.

Il estime que le Président a eu raison de suggérer une date-limite, afin qu'il reste du temps pour établir une procédure viable qui soit acceptable pour tous.

Mais surtout, le travail qui a commencé ne doit pas s'arrêter.

LE PRÉSIDENT précise qu'il y a eu un appel d'offres.

L'accord avec DFSC a été prolongé jusqu'au 31 mars 2001. Il sera possible d'identifier tous les problèmes éventuels des FI, de les aborder et de négocier avant cette date. Si cette suggestion séduit les membres, un comité de travail devrait peut-être être constitué pour régler la question du prix et des éventuelles insuffisances de la procédure perçues par les FI. Il suggère que ce comité de travail soit composé des personnes suivantes: M. Larfaoui, représentant les FI; M. Howman, représentant juridique; M. Reedie, représentant financier; et le Dr. Vereen, représentant des gouvernements.

Il demande à ce comité de mener ses travaux à bien d'ici le 31 mars.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST présente ses excuses s'il a blessé qui que ce soit, mais a essayé de dire que l'introduction de ce qu'il considère comme des éléments nouveaux importants a découragé de nombreuses organisations de présenter une offre.

Il est très en faveur du programme de contrôles hors compétition, qu'il soutient vigoureusement depuis le début.

Il s'inquiète des coûts réclamés par le seul soumissionnaire, et considère qu'une période de délibération de trois semaines est trop courte.

LE PRÉSIDENT répond que 24 jours donnent largement assez de temps pour identifier les problèmes.

Les seuls problèmes rencontrés dans tout le programme l'an dernier étaient liés à IDTM.

Il est dans l'intérêt de l'AMA de ne pas prolonger le contrat actuel de manière ad hoc au-delà du 31 mars. Si les membres décident que cela n'est pas possible, il faudrait tout arrêter et recommencer depuis le début, mais ce serait une véritable catastrophe. Tout plaide en faveur de ce que l'on trouve une solution au problème.

Il propose que le comité de travail suggéré soit autorisé à aboutir à une conclusion satisfaisante. Si ce comité est satisfait, il le signalera, et l'AMA sera habilitée à signer le contrat.

M. SYVÄSALMI tient à souligner qu'il y a eu deux plaintes l'an dernier. L'une a été déposée par écrit par une FI, l'autre est une plainte orale concernant IDTM.

Dans les grandes lignes, la coopération a été excellente.

Les FI devraient réfléchir au document, vu que 11 agences nationales antidopage souhaitent participer au programme.

LE PRESIDENT propose que le comité de quatre personnes examine cette question d'ici le 31 mars.

Il tient à signaler qu'il apprécie la discussion approfondie qui vient d'avoir lieu, et ne tient pas à décourager le débat à quelque moment que ce soit.

#### DECISION

Un comité de travail composé de M. Larfaoui, représentant des FI, de M. Howman, chargé des questions juridiques, de M. Reddie, chargé des finances et du Dr. Vereen, représentant des gouvernements, devra identifier, traiter et négocier tout problème avant le 31 mars afin de permettre à l'AMA de procéder à la signature du contrat sur les contrôles hors compétition.

### **7. Contrôles hors compétition – statut des FI – pour information**

M. SYVÄSALMI donne lecture de son rapport sur le programme de contrôles hors compétition de l'AMA (Annexe 6). Ce rapport contient également des statistiques, et il importe de noter que les contrôles restants seront encore effectués.

S'agissant de la FIFA, LE PRESIDENT signale qu'il a rencontré le président et le secrétaire général de cette organisation, qui se sont engagés à signer l'accord et étudient activement et sérieusement la possibilité de demander à l'AMA de réaliser tous les contrôles hors compétition de la FIFA.

M. CODERRE fait savoir aux membres qu'en collaboration avec l'USOC et le gouvernement canadien, un accord a été conclu avec la NHL et la NBA, et que les équipes canadiennes et américaines de hockey seront contrôlées hors compétition pour les Jeux de Salt Lake City. Il se félicite des progrès réalisés et du travail fourni pour combler le fossé entre sport professionnel et sport amateur.

M. KOSS suppose qu'aucun contrôle n'a été réalisé pour le patinage sur glace parce qu'aucun accord n'a été signé. Ces contrôles auront-ils lieu pendant l'été?

M. SYVÄSALMI confirme que les suppositions de M. Koss sont exactes.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST demande si l'AMA aura un mécanisme en place pour la gestion des résultats.

M. SYVÄSALMI répond que cela dépend des décisions du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

La question est liée à la nécessité d'ensemble pour l'AMA de mettre en place un système de chambre de compensation; si ce système était en place, l'AMA n'aurait pas à s'assurer de la bonne exécution de la gestion des résultats. Cette gestion est prise en charge par les FI, et la tâche de l'AMA est d'observer le processus et de s'assurer qu'il est effectué au bon moment, au bon endroit et de la manière appropriée.

#### DECISION

Le rapport sur l'état d'avancement des contrôles hors compétition est approuvé.

### **8. Processus de mise à jour du CADMO**

#### **A) Liste de substances interdites du CADMO, 2001**

En ce qui concerne la liste pour 2001, LE PRESIDENT déclare que les membres n'ignorent pas que tout le monde a repris la procédure usuelle, ayant oublié que le Code antidopage du mouvement olympique exige qu'une demande émanant de l'AMA soit adressée à la Commission exécutive du CIO

qui amenderait alors le Code. Cette fois, la charrue a été mise avant les bœufs. Le résultat est qu'il n'existe sans doute aucune base juridique pour que les changements soient valables. L'AMA n'a pas encore demandé à la Commission exécutive du CIO d'amender la liste de 2001 pour qu'elle inclue la nouvelle substance interdite. Il estime que cet oubli doit être réparé sans attendre, afin qu'à la prochaine session de la Commission exécutive du CIO, la liste soit amendée et entre ensuite en vigueur trois mois plus tard.

M. HOWMAN demande aux membres du Comité exécutif d'approuver les deux propositions en rapport avec la liste de 2001 qu'ils trouvent dans leur dossier (Annexe 7). Il a une troisième proposition: que les FI se voient immédiatement notifiées de ne pas adopter ni appliquer la liste diffusée parce que cela mettrait en danger leurs programmes de contrôles, et ferait également planer un risque juridique sur le programme de contrôles hors compétition de l'AMA; quelque chose doit donc être communiqué aux FI dès que possible.

Il propose que la liste recommandée par le Comité Santé, médecine et recherche soit recommandée par le Comité exécutif de l'AMA pour adoption par le Conseil de fondation de l'AMA, puis renvoi au CIO.

Le Comité exécutif devra également prendre une décision sur la manière de notifier les FI et les CNO. Il recommande que l'AMA propose que le CIO notifie les FI et les CNO par écrit par télécopie. Il préparera un projet de texte.

LE PRINCE DE MERODE ignore si le Code antidopage du CIO comporte la moindre disposition en matière de notification. Selon lui, le Code antidopage déclare qu'il incombe à l'AMA de transmettre les notifications.

LE PRESIDENT déclare que si une notification doit être faite comme déterminé par l'AMA, il lui semble que le Comité exécutif devrait prendre une décision dans ce sens.

M. VERBRUGGEN signale que les gouvernements travaillent également avec la liste du CIO, de sorte que le fax devrait être envoyé immédiatement.

M. HOWMAN demande aux membres d'approuver le troisième et dernier point: une notification sera envoyée en urgence par l'AMA à toutes les FI et aux gouvernements afin de garantir qu'ils n'adoptent pas trop tôt la liste suggérée.

#### DECISIONS

1. Le Comité exécutif de l'AMA recommandera que la liste des substances et méthodes interdites pour 2001 telle que recommandée par le Comité Santé, médecine et recherche soit adoptée par le Conseil de fondation de l'AMA, puis renvoyée au CIO.
2. L'AMA notifiera les FI et les CNO par écrit de la recommandation ci-dessus, par télécopie. M. Howman préparera un projet de texte.
3. L'AMA enverra en urgence à toutes les FI et à tous les gouvernements une notification afin de s'assurer qu'ils n'adoptent pas trop tôt la liste suggérée.

#### **B) Liste de substances interdites du CADMO, 2002**

LE PRESIDENT se demande comment l'AMA peut garantir que la liste pour 2002 sera prête pour entrer en vigueur au début de 2002. Le travail devra commencer suffisamment tôt pour que le Code puisse être amendé lors de la réunion de septembre de la Commission exécutive du CIO, puis entrer en vigueur en janvier 2002.

LE PRINCE DE MERODE relève un certain nombre de problèmes. La liste pour 2001 entrera en vigueur le 15 août, ce qui est assez tard.

Le Professeur Ljungqvist a probablement raison de suggérer que le travail sur la liste de 2002 devrait commencer prochainement, afin qu'elle soit prête pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002, même s'il est vrai qu'il vaudrait encore mieux qu'elle soit prête pour les sports d'hiver au 1<sup>er</sup> décembre 2001.

Il soutient la proposition d'organiser une réunion en mai 2001 pour commencer le travail sur la liste de 2002.

M. CODERRE comprend la situation, mais veut poser une question: à l'avenir, quelle procédure sera utilisée, et quelle liste aura la priorité, celle de l'AMA ou celle du CIO?

LE PRINCE DE MERODE affirme que le CIO dresse la liste, puis la donne à l'AMA pour approbation. Le CIO a transmis la liste à l'AMA le 14 décembre 2000, mais n'a reçu aucune réponse. Pour que la procédure fonctionne à l'avenir, le CIO et l'AMA devront maintenir un contact étroit. A l'avenir, il estime que la liste de l'AMA (avalisée par la Commission exécutive du CIO) aura priorité.

En ce qui concerne la terbutaline, elle a été retirée à la demande du Dr. Fitch, qui estime que c'est une substance anabolisante qui ne peut pas être détectée dans l'organisme et qui est également disponible sous forme injectable, alors que le formotérol n'est pas disponible sous forme injectable et est considéré comme moins problématique.

Il est parfaitement au courant du problème des asthmatiques, et un symposium sera d'ailleurs organisé sur cette question le 13 mai. On a constaté que 128 asthmatiques australiens avaient participé aux Jeux de Sydney, ce qui est un nombre très élevé. Le Canada et les Etats-Unis ont également enregistré un nombre d'athlètes asthmatiques bien supérieur à la normale. Manifestement, il se passe quelque chose de bizarre, et il est nécessaire d'intervenir. Tous les documents en la matière seront fournis au symposium dont on peut espérer qu'il aboutira à une issue positive.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST estime que du point de vue médical, la question de l'asthme est largement surestimée. L'AMA devrait en fait se concentrer sur les problèmes réels. L'éphédrine constitue le traitement standard de l'asthme, et l'on peut se demander si elle devrait figurer sur la liste. Ensuite, les béta-2 agonistes ont été introduits. Leur utilisation par inhalation est acceptée, mais sous réserve de préavis. On a dit que le salbutamol pourrait avoir un effet anabolisant. Un médicament idéal est apparu il y a plusieurs années, le formotérol, qui a un effet immédiat ainsi qu'un effet durable, ce qui signifie que les asthmatiques n'ont besoin de prendre que ce médicament au lieu de deux pour travailler à court et à long termes. C'est pourquoi la sous-commission Dopage et biochimie du sport du CIO a proposé d'accepter le formotérol. Mais devrait-il remplacer certains des autres médicaments? La terbutaline est un béta-2 agoniste à action de courte durée, dont l'inhalation est autorisée, qui n'a pas d'effet anabolisant, et qui est utilisée depuis 25 ans. Il propose d'ajouter le formotérol aux substances autorisées, mais de ne pas retirer la tertabuline de la liste, car elle est importante pour de nombreux asthmatiques qui l'utilisent depuis longtemps. La question devrait être discutée à la réunion de mai.

En conclusion, il recommande d'ajouter le formotérol par inhalation à la liste des substances autorisées, et de suivre un programme pour structurer la liste de 2002, en coopération avec la Commission médicale du CIO.

Il espère que le Comité exécutif approuvera la création du comité ad hoc proposé (Annexe 8), qui pourrait se réunir en mai afin qu'une liste soit établie pour 2002 avant la fin de 2001.

LE PRESIDENT déclare que le Comité exécutif laissera la question des substances à inclure dans la liste au Comité du Professeur Ljungqvist, dans le but que des propositions pour la liste de 2002 soient prêtes d'ici le mois d'août.

Il reste simplement au Comité exécutif d'approuver la création du comité ad hoc proposé, composé au maximum de dix personnes, afin qu'il puisse se réunir en mai. L'incidence financière éventuelle, à supposer qu'il tiendrait trois réunions, serait de US\$ 200.000.

M. VERBRUGGEN considère qu'un débat de fond sur la liste est nécessaire, et le comité ad hoc devrait comporter un expert en médecine, un juriste et un membre du Comité Ethique et éducation.

MME LINDEN soutient les propositions de M. Verbruggen.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dresse la liste des membres proposés pour le comité ad hoc: lui-même en tant que président, le Professeur Segura, chef du laboratoire de Barcelone et membre de la Commission médicale du CIO, le Dr. Ken Fitch, membre de l'AMA et de la Commission médicale du CIO, le Dr. Pipe du Canada, le Dr. Wadler, du Comité médecine de l'AMA, M. Richard Young, un membre du Comité Ethique et éducation (à désigner) et le Dr. Garnier. Nicki Vance prêterait main forte aux travaux du comité. Huit membres ont été proposés, et deux sièges peuvent encore être pourvus.

Le comité ad hoc veillera dans toute la mesure du possible à limiter ses dépenses.

MME LINDEN propose que le Professeur Kuipers soit accepté comme membre du comité ad hoc.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST considère que le Professeur Kuipers, un ancien patineur de vitesse et chercheur sur la physiologie de l'effort physique, serait un membre utile pour le comité ad hoc.

LE PRESIDENT estime que le comité ad hoc devrait également comporter un athlète. Tout le monde accepte-t-il la composition d'ensemble ainsi qu'un budget maximal de US\$ 200.000?

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST ajoute que le comité assurera la liaison avec un large éventail de collègues, afin de garantir des contributions aussi variées que possible.

#### DECISIONS

1. Un comité ad hoc, composé au maximum de dix personnes, se réunira initialement en mai 2002 pour examiner la liste des substances et méthodes interdites pour 2002.
2. Le budget maximum de US\$ 200.000 pour ce comité ad hoc est approuvé.
3. Le comité ad hoc sera composé du Professeur Ljungqvist, du Professeur Segura, du Dr. Ken Fitch, du Dr. Pipe, du Dr. Wadler, de M. Young, d'un membre du Comité Ethique et éducation (qui sera désigné par le Comité Ethique et éducation), du Dr. Garnier, du Professeur Kuipers et si possible d'un athlète. Nicki Vance apportera son aide aux travaux du comité.

#### **9. Elaboration du Code antidopage de l'AMA**

M. WALKER déclare l'existence d'un conflit d'intérêts puisque les cinq derniers mots au point 9 de l'ordre du jour (Annexe 9) le concernent. N'étant cependant pas responsable de leur rédaction, il peut déclarer qu'il n'a pas de conflit d'intérêts.

Le document esquisse les processus en jeu dans la mise au point du Code antidopage de l'AMA. Il est absolument essentiel que le soutien préalable des mandants soit obtenu. Les mandants comprennent le CIO, les organisateurs de grandes manifestations sportives, les FI, les CNO, les athlètes, le CAS, les autorités publiques, les collectifs gouvernementaux et les agences nationales antidopage.

Il espère qu'il sera possible d'élaborer un calendrier permettant de savoir à quelle date se tiennent les grands rassemblements des diverses organisations, afin de garantir que le processus de consultation et de réactions puisse être mené à bien de façon satisfaisante.

La mise au point d'un Code unique de l'AMA est une tâche considérable; c'est pourquoi il propose de constituer un groupe de coordination chargé de réunir les divers éléments de l'AMA en une seule instance, mais également en vue de partager certaines de ces tâches selon les disponibilités, les connaissances et les spécialités.

En ce qui concerne la rédaction, il considère qu'une fois les principaux problèmes dégagés, ce travail pourra se faire relativement rapidement. Il sera alors nécessaire de procéder à des consultations sur certains libellés. Le groupe de suivi de la Convention antidopage a déjà exprimé formellement son souhait d'être associé à ce processus, et il imagine que d'autres instances partageront également cette position.

Vers le début de 2002, il espère que l'AMA sera en mesure d'énoncer ce qu'elle souhaite réaliser et comment. Ensuite, au cours de 2002, le but sera de finaliser un projet de Code devant entrer en vigueur au début de 2003 au plus tard.

LE PRINCE DE MERODE rappelle qu'une Charte olympique internationale contre le dopage dans le sport a été élaborée il y a plusieurs années. Ce travail excellent a été jugé inutile par le Juge Mbaye, qui a établi un nouveau code, qui à son tour a été suivi par le Code du mouvement olympique. Aujourd'hui, l'AMA prépare encore un nouveau code. Il espère que cette fois-ci sera la bonne et que le Code de l'AMA sera permanent, puisqu'il semble que chaque nouvel organe arrivant sur la scène

élabore un nouveau code; il lance donc un appel à la prudence et espère qu'il n'y aura plus de changements après celui-là.

M. KOSS confirme que ce travail doit être dévoué. Le dévouement est essentiel de la part des milieux sportifs et du CIO, et l'AMA devrait avoir le code applicable et la reconnaissance qui va avec.

M. CODERRE affirme que cette fois, le Code doit réussir. Cela marque le début d'un processus qui sera très utile, et auquel tout le monde devrait collaborer.

Le défi consiste à ce que tout l'orchestre joue la même partition.

LE PRESIDENT déclare que dès le début, le but de l'AMA a été d'adopter un Code unique qui s'appliquerait à l'ensemble du mouvement olympique et qui serait également reconnu par les pouvoirs publics. Il ne pense pas nécessaire de réinventer la roue. En fait, le CADMO est une variation du Code médical du CIO. Certaines améliorations peuvent y être apportées, mais il ne pense pas qu'il soit nécessaire de commencer à zéro.

Le plus grand défi consistera à donner un sentiment d'urgence afin que les gens prennent les décisions dans un délai raisonnable pour que le Code soit en place en 2003. Il estime que ce serait un miracle si le Code était en place pour être généralement applicable pour les Jeux d'Athènes, mais il pense que l'AMA devrait viser à achever tout son travail préliminaire d'ici la fin de 2002. La question doit réellement rester au premier plan de nos priorités.

#### DECISION

La proposition de constituer un Groupe de travail de coordination sur le Code antidopage de l'AMA est approuvée.

### **10. Publication du rapport des OI – Sydney**

M. SYVÄSALMI déclare que le rapport est paru en novembre 2000 sur le site Internet de l'AMA, et il est prévu qu'il soit publié d'ici le 31 mars.

M. CRICK fait référence à la discussion dans le procès-verbal de la réunion d'Oslo des analyses sanguines et des anomalies dans les résultats des tests de l'EPO. Le rapport du CIO ne fait pas la moindre allusion à ces résultats, et il se demande si l'AMA a l'intention de faire des commentaires à ce propos?

M. HOWMAN déclare que certains commentaires ont été faits sur le rapport de la Commission médicale, y compris ce point précis, de sorte qu'environ quatre observations faites dans l'addendum au rapport des Observateurs indépendants de l'AMA n'ont pas encore été publiées parce qu'elle doivent être circulées au sein du groupe des Observateurs indépendants. Le point en question est l'observation selon laquelle il n'y avait aucune donnée ou information sur les tests d'EPO et les résultats qui auraient pu être obtenus par le biais des analyses sanguines.

M. CRICK demande si la Commission médicale du CIO a l'intention de donner suite aux résultats. A l'époque, des observations avaient été faites quant à l'éventualité de traiter les résultats d'une certaine manière, mais il ignore si cela serait encore applicable, vu que le test n'a pas été développé davantage; il se demande simplement si le CIO envisage de prendre des mesures, et s'il pose une question opportune.

LE PRINCE DE MERODE répond que ces sujets ne posent aucun problème. Aucune anomalie n'a été enregistrée à Sydney, le problème tient simplement à ce que le test n'était pas tout à fait prêt, car il y avait des difficultés à l'appliquer. La procédure a été bloquée deux ou trois fois parce que les experts qui y travaillaient avaient découvert des obstacles qu'ils ne pensaient pas pouvoir surmonter, mais qu'ils avaient quand même fini par surmonter deux ou trois jours plus tard. C'est pourquoi il a été conclu que le test était intéressant et valable, mais qu'il fallait encore un peu de temps et que ce test devait encore être effectué un certain nombre de fois avant de devenir établi.

Il a été décidé de valider le test définitivement afin que les FI puissent l'utiliser dès que possible. Un délai d'environ six mois a été fixé, et le Professeur Segura travaille avec l'équipe de Paris pour obtenir une validation définitive.

En ce qui concerne les contrôles effectués l'an dernier, les règles en la matière sont très strictes, et tous les échantillons ont été conservés six mois. Il ne pense pas qu'une action ultérieure soit

entreprise, puisque l'on ignore combien de temps les échantillons pourront rester congelés, si bien qu'il a été décidé de ne pas analyser une nouvelle fois les échantillons un ou deux ans plus tard pour essayer de prouver qu'un athlète aurait pu être coupable de dopage.

Bien que le processus de validation se déroule bien pour l'instant, il craint que le test puisse ne pas être achevé d'ici le mois de mai. Toutes les garanties nécessaires sont requises avant que la Commission médicale du CIO ne valide le test afin de pouvoir le recommander aux FI pour qu'elles l'utilisent.

En conclusion, il pense que le test est bon, mais qu'il est désormais nécessaire de prendre le temps de le préparer pour qu'il fonctionne convenablement avant la fin de l'année.

M. VERBRUGGEN déclare que le test de l'EPO sera introduit à l'UCI le 1<sup>er</sup> avril. La méthode australienne sera utilisée pour le premier dépistage, puis la méthode française servira à confirmer les résultats positifs. Ceux-ci seront alors renvoyés aux laboratoires de France et de Lausanne. Il se rend compte que l'UCI prend peut-être des risques juridiques, qu'elle essaiera de limiter autant que possible. L'UCI serait heureuse de bénéficier de la validation définitive du CIO dans les plus brefs délais.

LE PRESIDENT estime qu'un résultat sanguin anormal non confirmé par l'analyse d'urine serait mis à la disposition de la FI pour étude longitudinale ou examen approfondi.

M. CRICK dit que tel était précisément l'objet de sa question.

LE PRINCE DE MERODE répond que tous les résultats anormaux doivent être transmis à la fédération concernée.

En ce qui concerne la validation, un transfert de connaissances est nécessaire, puisque tous les laboratoires doivent être en mesure de réaliser les mêmes tests. C'est un point essentiel.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare à M. Verbruggen que l'UCI et la FIAA travaillent ensemble et que la FIAA utilisera également les tests d'EPO à Edmonton dans le courant de l'année.

Le but est d'utiliser les tests d'EPO également dans les contrôles hors compétition, mais ce but n'est pas encore atteint, car les choses sont assez compliquées.

Il se félicite de la proposition de recherches plus approfondies faite par l'UCI, car il s'agit là d'un domaine prioritaire.

M. CRICK remercie le Prince de Merode de ses éclaircissements.

## DECISION

Le rapport sur la publication du rapport des  
Observateurs indépendants à Sydney est approuvé.

## **11. Salt Lake City 2002**

### **– Observateurs indépendants – mise à jour**

M. SYVÄSALMI déclare qu'un arrangement pratique a été conclu avec le CIO après que la Commission exécutive du CIO a invité l'AMA à faire office d'Observateur indépendant lors des Jeux de Salt Lake City. L'AMA a déjà un hôtel et des salles de réunions, et recevra également son accréditation.

Il est proposé d'envoyer une équipe d'environ 12 Observateurs indépendants à Salt Lake City, en fonction de l'emplacement du laboratoire. Ils étaient 15 à Sydney. Il devrait également y avoir une ou deux personnes s'occupant des relations avec les médias, car les résultats des contrôles hors compétition devront également être annoncés.

Le COJO s'est réuni et les notes succinctes de cette réunion se trouvent dans le dossier remis aux membres (Annexe 10).

### **– Coordination pour les contrôles hors compétition**

M. SYVÄSALMI propose que le Comité exécutif autorise le Secrétaire général à recruter un aréopage d'individus possédant toute une série de connaissances liées à la lutte contre le dopage (lutte contre le dopage en général et/ou domaines spécifiques tels que la collecte des échantillons, la

gestion des résultats, la législation antidopage et les analyses en laboratoire), et qu'il autorise le Secrétaire général à constituer des équipes pour les missions des Observateurs indépendants telles que les Jeux de 2002 à Salt Lake City.

La nécessité d'un aréopage d'Observateurs indépendants est d'une évidence manifeste, et l'AMA a déjà reçu des demandes d'observation pour certaines manifestations prévues l'an prochain. Il faut disposer d'une équipe bien entraînée, n'ayant aucun conflit d'intérêts, et il faut qu'un programme de formation soit en place bien avant les Jeux.

#### – Forum des médias

M. SYVÄSALMI affirme que le Comité Ethique et éducation a déjà fait une proposition qu'il juge être une excellente idée.

### DECISIONS

1. Le rapport sur Salt Lake City 2002 est approuvé.
2. Il est proposé d'avoir une équipe d'environ 12 observateurs indépendants, ainsi qu'une ou deux personnes chargées des relations avec les médias, à Salt Lake City, en fonction de l'emplacement du laboratoire approuvé.
3. Le Comité exécutif autorise le Secrétaire général à recruter un aréopage d'individus possédant une gamme de connaissances liées à la lutte contre le dopage (lutte contre le dopage en général et/ou domaines spécifiques tels que collecte des échantillons, gestion des résultats, législation antidopage et analyses en laboratoire).
4. Le Comité exécutif autorise le Secrétaire général à constituer des équipes pour des missions spécifiques d'Observateurs indépendants telles que les Jeux de 2002 à Salt Lake City.

## **12. Plan stratégique**

LE PRESIDENT déclare qu'à Oslo, un groupe de travail a été mis en place pour commencer à travailler sur le Plan stratégique.

Un projet a été établi, qui figure dans le dossier des membres (Annexe 11).

Il demande aux membres de passer en revue tous les documents avec leurs propres mandats, et de revenir ensuite à l'AMA afin que toutes les questions puissent être traitées conformément au plan d'action reçu (Annexe 12).

L'AMA aimerait recevoir des commentaires de la part des Comités de travail, des autorités publiques, etc. d'ici cinq à six semaines, avant le 15 avril 2001. Elle souhaiterait alors les communiquer aux membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation dans la première semaine de mai afin que le Comité exécutif puisse donner son feu vert au plan à sa prochaine réunion du Cap; un Plan stratégique pourrait alors être approuvé par le Conseil de fondation fin juillet ou début août. Ce calendrier exige que le travail ne prenne pas de retard et que tout le monde y réfléchisse soigneusement.

M. Wade et M. Crick ont beaucoup travaillé pour aboutir au format actuel du projet de Plan stratégique.

M. CRICK mentionne la discussion de la veille sur la question de la différence entre plans stratégiques et plans opérationnels, et la manière dont le Comité de travail a essayé de combiner ces deux approches.

LE PRESIDENT explique que dans certaines grandes organisations, le plan stratégique est adressé au Conseil pour approbation, après quoi la direction est chargée de le mettre en œuvre. L'AMA, étant une organisation récente et petite, a essayé de fusionner les deux.

#### DECISION

Les membres contacteront l'AMA pour lui soumettre leurs idées concernant le projet de Plan stratégique.

### **13. Gestion financière et bilan de STG**

M. REEDIE fait référence au bilan qui figure dans le dossier des membres (Annexe 13). Un problème se pose à la page 2 sous *Passif*. Un chiffre dit *Fortune*: SFr 5.000.000. Selon ce qu'il croit savoir de la situation en Suisse, lorsque l'on crée une fondation telle que l'AMA, celle-ci doit disposer d'un certain capital; le capital convenu était de SFr 5.000.000, mais n'a jamais été transféré sur un compte en banque distinct. Cela signifie que le bilan, en raison du paiement en capital, présentait un engagement et donc ce qui semble être une perte nette. Cette constatation n'est valable qu'en termes comptables, et il a demandé aux réviseurs d'effectuer la révision de l'AMA et de commenter par écrit la présentation du bilan uniquement après qu'ils auront terminé la révision des comptes du CIO.

En matière de dépenses, il a reçu une liste très détaillée, et a pu s'assurer que la comptabilisation a été correcte et sera très vraisemblablement ratifiée par le réviseur aux comptes de l'AMA.

Des sommes très importantes permettent à l'AMA de s'acquitter de ses obligations: US\$ 2 millions en dépôt jusqu'au 9 avril et SFr 1 million sur un dépôt ouvert. Les fonds non utilisés pour l'instant ont été investis et sont porteurs d'intérêts pour l'AMA.

En ce qui concerne le Plan financier (Annexe 14), les membres constateront une subdivision très détaillée des recettes, des dépenses probables, etc. Ce document sera établi trimestriellement afin que les membres puissent avoir une explication très fouillée des moindres dépenses.

S'agissant du projet de budget pour 2001 (Annexe 15), il a été décidé de dresser un budget administratif pour l'information des membres.

Il pense que US\$ 3,4 millions devraient permettre le fonctionnement de l'AMA pendant une année, ce qui laisse près de US\$ 11 millions à affecter. Il ne pense pas qu'il incombe au Comité exécutif ou au Conseil de fondation d'affecter ces fonds.

Une affectation possible a été proposée pour un certain montant pour les contrôles hors compétition, la recherche, l'éducation et les projets spéciaux.

Il considère que le Comité exécutif devrait examiner les révisions constantes du budget, car il ne pense pas que les présidents des Comités seront en mesure d'affecter des fonds précis.

Divers présidents de Comités doivent s'adresser à lui ou à M. Syväsalmi pour discuter de leurs besoins.

Les liquidités disponibles sont suffisantes pour répondre aux obligations de l'AMA.

Le seul chiffre qui changera tient à ce que la dernière facture de DFSC vient juste d'être reçue, et n'a donc pas encore été incluse dans les comptes: le passif sera donc légèrement plus élevé.

Les comptes sont, selon lui, satisfaisants; le problème pour l'instant est de savoir comment dépenser convenablement et utilement les fonds dont l'AMA dispose.

LE PRESIDENT demande si quelqu'un a une question à poser.

M. CRICK déclare que l'on a superficiellement l'impression d'un danger d'insolvabilité, et que certains souhaiteraient peut-être qu'on leur confirme que l'AMA ne court pas le risque d'être insolvable une fois que les réviseurs auront examiné les comptes.

Il est nécessaire de s'assurer que l'AMA dispose de paramètres en matière de dépenses possibles, et ce qui le frappe, ce sont les énormes disparités entre les coûts des divers Comités.

M. REEDIE répond qu'il serait ravi de suivre exactement la procédure suggérée par M. Crick une fois que les comptes auront été dûment révisés. Un réviseur suisse doit remettre une déclaration claire sur la manière dont la présence d'une acceptation d'engagement à la création d'une fondation en Suisse affecte en réalité le bilan de l'AMA.

Quant aux dépenses actuelles, il sera nécessaire que le Comité Finance et administration passe en revue ce qui a été dépensé et voie si le profil des dépenses est correct ou non. En outre, certains frais initiaux ne devraient pas se reproduire l'an prochain. Il considère que des frais administratifs de US\$ 3,4 millions sur US\$ 14,5 millions ne sont pas si mauvais que cela.

LE PRESIDENT précise que le système de "comptabilité par fonds" pourra être discuté avec les réviseurs, parce qu'il ne semble pas que l'AMA ait de déficit ou manque de capitaux. C'est une forme bien connue de présentation des états financiers pour une organisation telle que l'AMA.

#### DECISIONS

1. Le rapport de gestion financière est approuvé.
2. Les membres recevront une déclaration claire sur la manière dont la présence d'une acceptation d'engagement affecte en réalité le bilan de l'AMA.
3. Le système de comptabilité par fonds sera discuté avec les réviseurs.

#### **14. Financement de la part des gouvernements – mise à jour (AUS, CAN, FIN)**

M. CODERRE déclare qu'une décision définitive sera prise à la réunion de l'AMA au Cap quant à la participation des gouvernements à l'AMA.

M. CRICK précise que les gouvernements se sont très fermement engagés à faire partie de l'AMA, sur une base cinquante-cinquante.

En ce qui concerne l'enveloppe globale qu'ils souhaitent consacrer à la cause de la lutte contre le dopage, certains problèmes se posent du fait que les gouvernements versent des sommes contre le dopage par d'autres biais; ce point devra encore être creusé.

La question est de savoir comment les gouvernements partageront leurs contributions; un groupe de travail a été constitué pour élaborer les divers scénarios selon lesquels les gouvernements se partageraient le fardeau. Ces scénarios vont de formules type Nations Unies jusqu'à des formules fondées sur la capacité financière, sur la mesure dans laquelle ces pays participent à des manifestations sportives, ou même sur le nombre d'athlètes dans le pays, en passant par diverses formules hybrides.

Le but est de convenir d'une formule qui répartisse le fardeau entre les pays ayant la capacité financière requise, ou les régions qui souhaitent payer sur une base régionale; ce point sera tranché au Cap.

Des problèmes connexes se posent quant aux procédures financières et aux budgets futurs. Il est nécessaire d'adopter une approche sensée, et de s'entendre sur les paramètres de dépenses budgétaires plusieurs années à l'avance, afin que les gouvernements sachent à quoi ils s'engagent sur le plan financier, mais ces questions sont en cours de discussion et l'on espère que ces discussions pourront aboutir.

LE PRESIDENT avoue qu'il s'inquiète, non pas des discussions sur la manière de partager le gâteau, mais dès lors que les gouvernements envisagent de tenir compte des sommes qu'ils ont déjà consacrées à la lutte contre le dopage. Ce qui est en discussion, c'est la contribution cinquante-cinquante des gouvernements à la gestion de l'AMA. Les sommes dépensées au plan national relèvent d'un tout autre chapitre. Sinon, un énorme problème de crédibilité se posera, selon lui.

M. CRICK comprend l'argument du Président.

M. CODERRE estime que la bonne foi et la bonne volonté des gouvernements attestent de leur attachement à l'AMA.

Cependant, un plan d'action doit être défini, puisque l'on parle d'argent autant que de ressources et d'actions futures.

M. KITAMI parle de la contribution des gouvernements. Ceux-ci contribueront et coopéreront, car la responsabilité du gouvernement envers sa population est importante, mais si les gouvernements financent les activités de l'AMA, ils doivent clarifier les avantages d'un tel financement. Cela simplifierait la vie des représentants gouvernementaux dans leurs rapports avec leurs gouvernements respectifs.

LE PRESIDENT reconnaît que c'est un argument valable. Il espère que de nombreux avantages pour la communauté sportive et pour les gouvernements pourront être identifiés. Il est dans l'intérêt de tous d'avoir un sport exempt de dopage. C'est bon pour le sport, et c'est bon pour la société dans son ensemble, autant que pour les Etats membres.

#### DECISION

L'actualisation du financement des gouvernements est approuvée. Les gouvernements prendront une décision définitive à la réunion de l'AMA au Cap en juin 2001.

### **15. Informations actuelles sur l'évaluation du siège permanent**

LE PRESIDENT explique que le problème tient à ce que six villes candidates ont été invitées à soumettre leur candidature complète dans les bureaux de l'AMA avant le 1<sup>er</sup> mars 2001 à 17h00, heure de Lausanne. Une des villes, à savoir Lille, n'a pas respecté ce délai. Le Comité exécutif doit décider soit d'autoriser ou non Lille à continuer à concourir, soit de constater que cette ville ne peut plus se présenter pour cause de non-respect des délais ou par manque de chance.

Un représentant de Lille, André Delpont, est venu à Lausanne pour expliquer pourquoi la candidature n'avait pas été transmise dans les délais fixés par la procédure de l'AMA. Le Comité Légal donnera également son avis sur la question, puis les membres pourront décider.

M. Niggli est invité à expliquer les faits.

M. NIGGLI fait savoir aux membres que la candidature de Lille n'a pas été reçue à temps. L'AMA a demandé une explication dans les 24 heures, qui a été fournie comme demandé (Annexe 16). Il semble que la faute incombe à UPS, bien que UPS se soit justifiée en invoquant le mauvais temps.

L'AMA n'a reçu aucune preuve concernant la situation météorologique et les conditions de circulation citées comme justification.

M. DELPONT se présente et explique qu'il a été envoyé par les autorités nationales et locales françaises pour apporter une explication. Il travaille pour l'APIM, l'Agence pour la promotion internationale de Lille Métropole, qui est régie et financée par le gouvernement local de la communauté urbaine de Lille.

Au nom de son agence, il tient à exprimer sa reconnaissance pour avoir l'occasion de présenter son point de vue. Il se propose de résumer les événements, puis de présenter les aspects juridiques de la question.

Tout d'abord, la candidature de Lille et sa visite ce matin ont le plein soutien du Premier Ministre, du Ministre des Sports et du maire de Lille.

Il a préparé un document en deux langues pour faciliter la compréhension des faits (Annexe 17), et tient à souligner certains points. UPS a été informée longtemps à l'avance de l'événement, et les dossiers sont arrivés à Genève à 16h44. Il a été possible de suivre le cheminement des documents grâce à Internet, et dès que l'on a compris que quelque chose tournait mal, M. DELPONT et ses collègues ont réagi immédiatement. L'AMA a été informée des problèmes avant le délai de 17h00, et les documents ont été envoyés par fax.

Parmi les raisons de ce retard, il faut citer une tempête de neige à Genève.

Les aspects juridiques sont également importants. Le principal problème juridique est lié à UPS. UPS a été choisie en raison de ses liens avec le monde du sport, puisqu'elle indique dans sa publicité être Partenaire olympique mondial. En outre, UPS a confirmé avoir souvent effectué un genre de travail similaire à celui demandé par Lille.

Le type de contrat conclu avec UPS, UPS Express, protégeait Lille contre tous les risques. Les dossiers n'ont pas été livrés avant 10h30 et le paquet a été envoyé comme document sans valeur commerciale, ce qui lui évitait en théorie les formalités douanières, bien que tel n'ait pas été le cas en réalité.

Si l'on avait pu mettre en doute la fiabilité d'UPS, les documents auraient été remis en mains propres, Lille n'étant pas très éloignée de Lausanne.

Le deuxième problème juridique concerne le droit suisse et la notion de force majeure. Selon M. Niggli, il semble que la définition de la force majeure ne peut pas aisément s'appliquer à ce cas. Il tient à souligner l'existence en droit suisse de la notion d'événement fortuit, qui est le résultat de la coïncidence de plusieurs événements qui, pris individuellement, ne constituent pas un cas de force majeure, mais qui, pris ensemble, aboutissent à une conséquence similaire. Dans le cas de Lille, l'existence d'une série d'événements concorde avec cette définition: la tempête de neige, la circulation intense due au Salon de l'Auto à Genève, et les problèmes douaniers à la frontière.

Le troisième aspect juridique est le fait que Lille n'a obtenu aucun avantage par rapport aux autres villes candidates en remettant le dossier après elles. Le dossier envoyé le lendemain matin était exactement le même que celui envoyé par fax à 16h45.

Enfin, en tant qu'organisation de droit privé, l'AMA est libre d'interpréter ses propres règles.

Outre les aspects juridiques, il considère que toutes les parties se trouvent dans une situation assez embarrassante. Il comprend que l'AMA souhaite appliquer la procédure dans la plus grande transparence. Il estime que les autres villes candidates voudraient l'emporter en raison de leurs mérites propres et non pour des raisons juridiques, et Lille et la France tiennent à être jugées selon leurs performances et non en raison d'événements fortuits.

En conclusion, son plus vif souhait est que M. Balfour et la Commission d'évaluation se rendent à Lille et que suite à cette visite, la meilleure ville candidate l'emporte. Il lance un appel pour qu'une solution pragmatique soit trouvée à cette situation, et remercie les membres de leur attention.

M. NIGGLI signale qu'en fait, Lille a faxé son document à 17h02.

Du point de vue purement juridique, le droit applicable est en fait le droit suisse, puisque l'AMA a un accord pré-contractuel, semblable à celui d'une vente aux enchères ou d'un concours.

Les faits essentiels de cette affaire sont les suivants: l'AMA a fixé un délai de participation très clair; l'AMA doit observer ses propres règles; l'application des règles doit également être respectée au vu du fait que l'AMA a déjà éliminé d'autres villes, bien que la nature du problème ait été différente; la force majeure, qui est le seul cas prévu par le droit suisse pour autoriser à délier une partie de l'acquittement de ses obligations contractuelles, ne peut pas s'appliquer en l'occurrence, puisqu'une tempête de neige et une circulation intense ne constituent pas réellement une situation extraordinaire.

Par conséquent, l'AMA peut décider d'éliminer Lille sans s'exposer à des risques juridiques.

Cependant, il est également exact que c'est UPS qui n'a pas mené à bien son travail, et que les autres villes candidates ne seraient sans doute pas lésées si Lille était réintégrée dans la compétition.

Lille pourrait être maintenue dans la course, mais l'AMA ne devrait pas exclure le risque que les autres villes puissent contester cette décision.

LE PRESIDENT remercie M. Delpont et lui demande de quitter la salle afin que les membres puissent délibérer.

Trois possibilités se présentent: sur un plan strictement juridique, Lille peut être déclarée inéligible; l'AMA peut décider que les cinq villes restantes n'ont subi aucun préjudice et conserver la candidature de Lille; enfin, l'AMA peut consulter les cinq villes restantes et se laisser guider par leurs réactions.

M. LARFAOUI fait référence au document reçu par fax. Il l'a vu deux fois. A quelle heure exactement ce fax a-t-il été reçu?

M. NIGGLI répond que la télécopie a commencé à arriver à 17h 02.

M. LARFAOUI demande si un document envoyé par fax peut être considéré comme officiel. De nos jours, les documents envoyés par fax sont généralement acceptés.

LE PRESIDENT signale que malgré tout, le document est arrivé trop tard.

M. NIGGLI ajoute que les règles stipulaient que le document devait arriver par la poste.

M. CRICK croit savoir que le droit suisse stipule que l'on s'en tienne strictement aux règles de l'appel d'offres, mais que le donneur d'ordres potentiel a sans doute la prérogative d'octroyer des concessions désavantageuses pour l'autre partie, sans quoi le droit suisse ne permettrait jamais les remises de dettes. Or, on peut bien remettre une dette en droit suisse, n'est-ce pas?

M. NIGGLI répond que cette possibilité existe bel et bien, mais qu'il est nécessaire de traiter tous les participants de manière équitable en appliquant les règles de façon uniforme.

M. LARFAOUI précise qu'il vise à être objectif, mais se demande si un cas de force majeure ne devrait pas être pris en compte?

M. NIGGLI répond qu'un cas de force majeure doit être prouvé, et que l'AMA n'a reçu aucune preuve. En tout état de cause, des embouteillages ou une tempête de neige ne seraient selon toute probabilité pas considérés comme un cas de force majeure.

M. KOSS déclare qu'il y aura un problème si les autres villes contestent la décision d'inclure Lille, de sorte que les villes doivent être invitées à donner leur avis. Il recommande de choisir la troisième option suggérée par M. Pound.

LE PRESIDENT demande ce qui se passerait si une ville s'opposait et que les trois autres n'y voient aucune objection. Il s'agit là d'une possibilité, pas d'une recommandation.

M. SYVÄSALMI estime que la troisième option n'est pas suffisante, car elle impliquerait que l'AMA accepte à nouveau toutes les villes candidates initiales

MME LINDEN soutient la proposition de M. Koss de retenir la troisième option, et si une ville s'y oppose, Lille devra être définitivement éliminée.

M. CODERRE dit que la pression ne doit pas être mise sur les autres villes candidates qui ont soumis leurs documents à temps. Les règles initiales doivent être respectées.

Les adultes doivent être séparés des enfants, et il n'est pas juste de demander aux autres villes d'assumer la responsabilité de l'AMA. L'AMA doit appliquer les règles et les respecter, c'est pourquoi le Comité exécutif ne doit pas accepter Lille.

LE PRINCE DE MERODE partage l'avis de M. Coderre. L'AMA doit prendre la décision par elle-même.

Il est surpris que M. Delpont n'ait pas pris le train ou l'avion pour remettre le document alors qu'il affirme qu'il aurait été si facile de le faire. Lorsque l'on souhaite réellement quelque chose, il faut faire le maximum pour y parvenir.

M. MAYORAL déclare qu'il ne veut pas exclure Lille; la même chose s'est produite pour Barcelone et pour Madrid. Il est en faveur de la réadmission de Lille dans la compétition, tout comme Barcelone et Madrid.

Avec ironie, M. VERBRUGGEN rappelle que l'AMA a parlé ce matin de la responsabilité stricte pour les athlètes.

LE PRESIDENT déclare que l'AMA ne peut pas être prise en faute sur une base juridique pour appliquer une règle stricte. Il n'est pas admissible qu'il y ait des plaintes de nature légale si Lille devait être éliminée.

M. HOWMAN ajoute que le Comité Légal a l'avantage d'un avis écrit du cabinet juridique de l'AMA à Lausanne, qui a donné la même opinion que celle de M. Niggli.

Après avoir écouté la discussion, M. KOSS retire sa proposition de retenir la troisième option.

M. CRICK dit qu'il comprend que l'AMA aurait toute latitude sur le plan juridique pour exclure Lille, mais cela ne signifie pas qu'elle serait juridiquement tenue de le faire. L'AMA doit prendre une décision sur ce qui correspond à ses intérêts.

Son inquiétude quant à l'exclusion de Lille tient à ce que c'est le service de coursiers qui a fait faux bond à Lille, ce qui doit être pris en considération avec une certaine sympathie. Le fait que le fax était en anglais mérite quelques points en faveur de Lille.

Il serait enclin à ne pas être trop strict sur l'aspect juridique de la question.

M. LARFAOUI partage l'avis de M. Verbruggen.

LE PRESIDENT demande aux membres de décider si Lille doit ou non être éliminée.

M. KITAMI estime que les autres villes ont fait un effort pour déposer leur candidature à temps; pour éviter toute iniquité, Lille doit être exclue.

M. CODERRE dit qu'il souhaite s'abstenir de toute décision.

LE PRESIDENT conclut que puisque sept membres ont voté l'élimination de Lille, contre une voix en faveur et une abstention, le Comité exécutif de l'AMA décide que l'AMA n'acceptera pas la candidature de Lille, pour ne pas avoir réussi à déposer son dossier dans les délais prévus par le règlement.

M. Syväsalmi est prié de faire rapport sur le processus d'évaluation des cinq villes candidates restantes.

M. SYVÄSALMI dit que le procès-verbal de la réunion inaugurale a été envoyé pour donner des explications à toutes les villes candidates. L'AMA a également assuré la liaison avec les villes sur le calendrier de la procédure et le programme des visites de la Commission d'évaluation, et les membres ont dans leur dossier le calendrier et le programme (Annexe 18) de l'évaluation des sites. L'AMA a également envoyé aux villes des informations pratiques sur la procédure, notamment en demandant des recommandations sur un hôtel bien situé pour procéder à l'évaluation (aux frais de l'AMA). Un déjeuner de travail commun sera organisé dans chaque ville, mais les autres repas seront organisés et payés par l'AMA, et seuls des souvenirs d'une valeur nominale pourront être acceptés.

Des documents confidentiels seront remis à tous les membres de l'équipe.

La composition de l'équipe devra être discutée, car l'AMA attend encore que l'on confirme que M. Balfour pourra continuer à faire partie de la Commission d'évaluation.

M. Aján est récemment devenu président de sa fédération et a annoncé qu'il ne sera pas en mesure d'effectuer toutes les visites de villes. Il estime qu'il est important que la même équipe se rende dans toutes les villes, puisque celles-ci doivent être traitées sur un pied d'égalité.

Un nouveau membre devra donc remplacer M. Aján, et une confirmation est requise quant au représentant sud-africain. M. Howman et M. Besseberg ont déclaré qu'ils seraient en mesure de participer.

Il y a aussi la question des indemnités, soulevée par M. Ctvrtlik.

LE PRESIDENT déclare que la Commission aura donc besoin d'un représentant du mouvement olympique et d'un représentant des CNO, et demande à M. Mayoral s'il accepterait d'y participer.

M. MAYORAL répond qu'il informera l'AMA le lendemain.

LE PRESIDENT dit que le représentant n'a pas nécessairement besoin d'être membre du Comité exécutif.

M. Balfour sera-t-il en mesure d'effectuer les visites en personne ou aura-t-il un suppléant?

LE REPRESENTANT DE M. BALFOUR répond qu'un suppléant sera suggéré, et que l'AMA sera informée de la décision avant la fin de la semaine.

M. LARFAOUI demande qui serait ce suppléant. Il faudra sans doute que cette personne soit impliquée en la matière?

LE PRESIDENT répond qu'il s'agirait soit de M. Balfour, soit de son suppléant.

M. VERBRUGGEN ne pense pas que ce serait une bonne idée d'avoir un suppléant. Il devrait s'agir de M. Balfour ou alors carrément de quelqu'un d'autre.

LE PRESIDENT demande si les membres acceptent de permettre à M. Balfour de désigner un suppléant, ou s'ils préfèrent désigner un autre représentant gouvernemental à cette fin. Pour l'instant, M. Howman est le représentant des gouvernements, M. Ctvrtlik est le représentant des athlètes, et M. Besseberg est le représentant des FI. M. Mayoral y réfléchira.

M. REEDIE suggère de laisser les trois membres initiaux faire ce travail, plutôt que d'essayer de forcer deux autres personnes à accepter un arrangement qui devrait être trouvé assez rapidement. Peut-être que trois enthousiastes collaboreraient bien ensemble.

LE PRESIDENT convient qu'il s'agirait d'une bonne solution.

LE DR. VEREEN signale que l'aspect géographique doit être pris en considération dans cette affaire.

LE PRESIDENT répond que trois continents différents seront représentés.

## DECISIONS

1. L'AMA annoncera qu'elle a décidé de rejeter la candidature de Lille au motif que cette ville n'a pas déposé son dossier à temps.
2. Trois membres composeront la Commission d'évaluation: M. Howman, représentant les gouvernements, M. Ctvrtlik représentant les athlètes, et M. Besseberg représentant les FI.

### **16. Personnel**

M. SYVÄSALMI explique le document que les membres ont trouvé dans leur dossier (Annexe 19) concernant le personnel et les membres du secrétariat affectés aux diverses tâches.

## DECISION

Le rapport sur le personnel est approuvé.

### **17. Divers**

#### **– Championnats du monde nordiques de ski de la FIS**

MME LINDEN donne lecture de la lettre qu'elle a écrite au Président de l'AMA suite aux Championnats du monde nordiques de ski de la FIS organisés en février (Annexe 20).

Après le premier résultat de test positif, elle a déclaré publiquement que l'ensemble de l'équipe finlandaise devait être contrôlé, ce qui a été accepté. Les tests ont été effectués par l'AMA, et quatre autres cas positifs de dopage ont été détectés.

Elle recommande qu'une procédure similaire soit adoptée à l'avenir dans les grandes manifestations sportives dès que des tentatives de fraude à grande échelle sont soupçonnées.

Elle a demandé une explication à l'Association finlandaise de ski et a réclamé la démission de ses dirigeants.

Vu l'ampleur de la fraude, qui implique les entraîneurs et les deux médecins de l'équipe, une plainte a été déposée pour éventuel abus de fonds gouvernementaux, puisque la fédération de ski reçoit beaucoup d'argent du gouvernement. Un groupe de travail d'enquête composé d'experts externes a été constitué, et elle demande à l'AMA de nommer un troisième membre au groupe de travail.

En testant l'ensemble de l'équipe, deux points importants doivent être pris en considération. Tout d'abord, tous les athlètes ayant consommé des substances interdites ont été pris. Ensuite, les athlètes propres qui essayent de réussir honnêtement peuvent se concentrer sur les épreuves sans être salis par un soupçon de dopage.

L'enquête doit être achevée vers la mi-mai, après quoi le gouvernement décidera des sanctions à prendre.

Cette affaire a été très traumatisante pour le ski nordique, et elle a observé ces dernières semaines qu'il semble exister un grave problème d'attitude dans les milieux du ski, ce qui est très attristant. Dans le ski nordique, la découverte de nouvelles méthodes de dopage semble devenir une tradition.

On peut espérer que la vérité sera bientôt connue. Le plus triste est que deux médecins sont également impliqués dans cette affaire.

LE PRESIDENT remercie Mme Linden d'avoir informé le Comité exécutif et lui présente toute sa sympathie. L'AMA serait heureuse d'apporter son aide dans toute la mesure du possible.

Il existe une différence entre la liste nationale de substances interdites et la liste de substances interdites émanant d'une Fédération internationale; c'est là un point à étudier.

Pour ce qui est du membre à mettre à disposition du groupe de travail constitué pour enquêter sur cette affaire, l'AMA envisage M. Philippe Verbiest de l'UCI, qui connaît bien ce genre de problèmes.

## DECISION

M. Philippe Verbiest est désigné par l'AMA pour faire partie du groupe de travail chargé d'enquêter sur l'affaire de dopage dans l'équipe finlandaise de ski de fond.

### – **M. David Douillet**

LE PRESIDENT présente David Douillet, double médaillé d'or olympique de judo dans la catégorie poids lourds lors des Jeux olympiques de 1996 et de 2000, et médaillé de bronze des Jeux de Barcelone en 1992. Celui-ci a manifesté un vif intérêt pour le travail de l'AMA. Il est venu à Lausanne pour faire don de son kimono à la collection d'importants souvenirs olympiques du Musée Olympique.

M. DOUILLET exprime son intérêt pour l'AMA, et explique qu'il est membre de la *Commission de prévention et de lutte contre le dopage* en France, une institution indépendante du Comité olympique français et des fédérations nationales, financée par le gouvernement français, ce qui donne à cette commission une certaine liberté et une certaine objectivité dans son travail.

La lutte contre le dopage poursuit deux axes prioritaires: la répression et la prévention, cette dernière étant la plus avantageuse pour lutter contre le dopage, puisqu'il apparaît que la prévention offrirait la solution à long terme au problème du dopage.

### – **Indemnités pour les athlètes membres de l'AMA**

LE PRESIDENT annonce qu'il a été suggéré de verser des indemnités aux jeunes athlètes membres de l'AMA pour rémunérer les jours où ils ne peuvent pas travailler pour cause de déplacements pour le compte de l'AMA. Il propose d'accorder au maximum US\$ 1000 par jour pour la semaine ouvrable.

M. REEDIE estime qu'il faut faire preuve de prudence dans la fixation du niveau initial de ce genre d'indemnités. La somme suggérée est largement supérieure aux indemnités versées dans le cadre d'autres processus d'évaluation, et il soupçonne qu'il ait pu y avoir une sorte de négociation avec un individu spécifique concerné; en tout état de cause, US\$ 1000 par jour constitue une rémunération très élevée pour un processus d'évaluation.

LE PRESIDENT propose un niveau initial de US\$ 750 par jour.

M. SYVÄSALMI déclare qu'il essayera de négocier une somme raisonnable.

## DECISION

Des négociations seront entreprises sur la somme à accorder aux jeunes athlètes membres de l'AMA lorsqu'ils sont obligés de s'absenter pour travailler pour l'AMA.

### – **Problème italien**

LE PRESIDENT aborde la question discutée à Oslo à propos de la lettre envoyée par M. Coderre pour demander à l'AMA d'entamer une procédure destinée à dégager les faits relatifs aux comptes-rendus de dopage d'athlètes en Italie. A Oslo, il a été décidé que l'AMA ne lancerait pas sa propre enquête en la matière, et le procès-verbal consigne cette décision. [Il a été proposé que *l'AMA demande à CONI une copie du rapport (actuellement entre les mains du système judiciaire italien) lorsque celui-ci sera disponible*]. Le procès-verbal ne disait pas que l'AMA écrirait aux autorités italiennes pour demander aux Italiens le résultat de leur propre enquête. Il espère avoir le procès-verbal amendé lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation de l'AMA; dans l'intervalle, l'AMA écrira aux autorités italiennes pour demander leur explication, dont il espère ainsi disposer à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA. L'ASOIF a également posé des questions à ce propos, et l'AMA signalera à l'ASOIF que l'affaire est en cours.

## DECISIONS

1. Le procès-verbal de la réunion d'Oslo sera amendé pour inclure la décision prise par le Comité exécutif de l'AMA d'écrire à CONI pour

- demander une copie de son rapport sur la question du dopage des athlètes.
2. L'AMA écrira aux autorités italiennes pour leur demander leurs explications.
  3. L'AMA signalera à l'ASOIF que la question est en cours d'examen.

– **Projet de communiqué concernant les compléments nutritionnels**

LE PRESIDENT précise que le Professeur Ljungqvist a fait circuler un projet de communiqué concernant les compléments nutritionnels. Il a une ou deux questions à poser au Professeur Ljungqvist.

Le premier paragraphe déclare que *les compléments nutritionnels sont de plus en plus utilisés dans la communauté sportive de par le monde, bien que les avantages recherchés ...* Il aurait personnellement tendance à omettre ce passage, et à dire qu'ils sont de plus en plus utilisés, car plus l'AMA déclarera que ces compléments ne sont d'aucune utilité, plus les gens se demanderont pourquoi il provoquent une telle inquiétude.

Au deuxième paragraphe, il aimerait qu'il soit fait référence au Code antidopage du mouvement olympique.

Dans le dernier paragraphe, à la fin, le passage *qui est une responsabilité stricte* doit être ajouté pour que les choses soient claires.

Si ces points de fond sont acceptables, la déclaration pourra être modifiée quant à la forme, puis expédiée.

DECISION

Le projet de déclaration concernant les compléments nutritionnels est approuvé sous réserve des amendements proposés ci-dessus.

– **Général McCaffrey**

M. SYVÄSALMI déclare avoir reçu une lettre concernant le changement d'adresse du Général McCaffrey. Le bureau du Général McCaffrey a changé, et il propose que l'AMA envoie une lettre remerciant le Général McCaffrey de sa contribution à l'AMA.

Il propose également que l'AMA envoie une lettre au Président Bush pour exprimer l'espoir que la coopération amorcée et les efforts engagés se poursuivront.

DECISIONS

1. Une lettre de remerciements sera envoyée au Général McCaffrey.
2. Une lettre sera envoyée au Président Bush pour exprimer l'espoir de l'AMA que la coopération amorcée et les efforts engagés se poursuivront.

– **Documents de l'AMA**

M. LARFAOUI demande si les documents destinés aux réunions pourraient être envoyés suffisamment à l'avance pour que les membres aient le temps de les étudier comme il convient.

LE PRESIDENT répond que tous les efforts dans ce sens seront entrepris. Pour la présente réunion, les documents ont été envoyés par courrier électronique une bonne semaine à l'avance.

DECISION

Les documents requis seront envoyés aux membres par courrier électronique suffisamment à temps pour les réunions.

## **18. Prochaine réunion**

LE PRESIDENT informe les membres que la prochaine réunion du Comité exécutif se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2001 au Cap. Une autre réunion du Comité exécutif aura sans doute lieu le 31 juillet, avant une réunion du Conseil de fondation le 1<sup>er</sup> août. Le lieu sera annoncé ultérieurement.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST rappelle que le Congrès mondial et les Championnats du monde de la FIAA se tiendront vers la fin du mois de juillet et le début du mois d'août au Canada.

LE PRESIDENT déclare que l'AMA s'efforcera d'éviter si possible toute collision avec ces dates.

Il remercie les membres de leur coopération et déclare la séance close.

La séance est levée à 17h17.

**P O U R   A P P R O B A T I O N**

**M. RICHARD W. POUND, QC**  
PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF  
ET PRESIDENT DU CONSEIL DE FONDATION DE L'AMA